



HAL
open science

L'enseignement en France, de 1848 au début des années 1990

Dominique Lejeune

► **To cite this version:**

Dominique Lejeune. L'enseignement en France, de 1848 au début des années 1990. DEUG. Khâgne du lycée Louis le Grand, France. 2008, pp.52. cel-01481692

HAL Id: cel-01481692

<https://hal.science/cel-01481692>

Submitted on 2 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives | 4.0
International License

L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE DE 1848 AU DEBUT DES ANNEES 1990

PAR DOMINIQUE LEJEUNE, PROF DR DR

□ biblio. : voir le dossier de rentrée, en ajoutant : B.Compagnon & A.Thévenin, *Histoire des instituteurs et des professeurs de 1880 à nos jours*, Perrin, 2001, 361 p.

□ Le souci de scolarisation :

- une coupure fondamentale

⇒ "la petite enfance au pouvoir de la science", titre d'un chapitre de M.Crubellier, *L'enfance et la jeunesse dans la société française. 1800-1950*, Coll. U, 1979, 388 p.

- souci manifesté par :

* Églises (prot. & catho.), « petites écoles » de Port-Royal

* puis communautés villageoises riches, au N ligne StMalo-Genève, avec des "anomalies" géographiques au N et au S ! (il faut savoir lire un bail, compter le prix des bêtes, etc.)

⇒ l'École est bien sûr la cause de l'alphabétisation, mais elle est aussi l'effet de la demande sociale d'instruction : un "besoin social", une "demande sociale" (le *push* des Anglo-Saxons)

* et des familles

* puis des ateliers, où on apprend à lire aux apprentis

* puis de l'État, enfin (cf. loi Guizot 1833)

□ conséquences :

- L'alphabétisation des Français a été précoce, ce que montre bien la célèbre enquête faite de 1877 à 1880 par une armée d'instituteurs (16 000 !) pour le compte du recteur Maggiolo et sortie de l'oubli par F.Furet et J.Ozouf : quatre coupes chronologiques (la première en 1686) montrent que les Français ont su signer — la validité du test de la signature au **mariage sur les registres a été discuté par les historiens...** — bien avant les lois J.Ferry, qui n'ont **donc pas dissipé la "nuée ignorantine" qui aurait pesé auparavant sur la conscience populaire !**

- gratuité déjà pour 57 % élèves en 1876

- allongement obligation scolaire (13 ans en 1882, 14 en 1936, 16 en 1959)

□ clivage social très net :

- cf. titres d'A.Prost, *Histoire de l'enseignement en France. 1800-1967*, Coll.U, réédition, 1979, 528 p. :

"l'école des notables" X "l'école du peuple"

- les républicains n'ont pas touché aux classes primaires des lycées et il faudra attendre le Front populaire et Jean Zay pour voir (1937) un alignement des programmes, sans disparition des classes primaires de lycées d'ailleurs.

L'enjeu Rép./Église a été le contrôle de l'École, plutôt que sa transformation

I. LES GRANDES ETAPES DE LA SITUATION ET DE LA LEGISLATION

1°) Avant Jules Ferry

a) L'alphabétisation des Français

□ les acteurs : voir intro. +

- la ligne StMalo-G. a été repérée dès 1826 par le baron Dupin à propos des taux de scolarisation masculine ; elle est vue comme une séparation + générale en 1837 par Adolphe d'Angeville

- la Révolution industrielle multiplie un prolétariat analphabète ⇒ les villes ind. sont + ignorantes que les campagnes environnantes !

Seule exception : Paris (87 % des ouvriers paris. savent lire et écrire en 1860)

- au XIXe s., l'État prend enfin le relais, finançant partiellement les premières Écoles

normales d'instituteurs (Premier Empire : 1ère = Strasbourg) et les bâtiments scol. ruraux

- dès 1827 le min. de la Guerre recense la capacité à lire et écrire des conscrits ; 1854>>> min. Int. fait relever systématiquement, pour la Statistique générale de la France, les signat. des conjoints au mariage

- 1866 : le recensement fait état de données / instruction

□ le premier Emp. avait créé les lycées impériaux, que la Restauration transforme en "collège royaux". Ont des classes 1res pour enfants de la bourgeoisie

□ résultats :

- voir intro. +, en 1829, 45 % des conscrits savent lire. 60 % en 1850, 80 % en 1872.

Nouveaux époux : 70 % en 1860.

- **un peu partout, la figure de l'illettré, qui ne peut déchiffrer seul le billet d'un fils soldat,** devient répulsive

b) Restauration & Monarchie de Juillet

□ R. conserve l'Univ. imp. mais :

- ferme l'ENS (créé 9 brumaire an III sous nom d' École normale de Paris & Igtemps installée dans locaux de LLG)

- donne contrôle / écoles prim. aux évêques

- **maîtres d'école laïcs de qualité médiocre, en + sacristains ou fossoyeurs...**

□ Les lycées parisiens :

- 4 dès 1802, les actuels LLG, HIV, Condorcet, Charlemagne

- **dominent l'histoire scolaire du XIXe siècle**

- avec un phénomène de *brain drain*, qui caractérisait déjà LLG à la fin de l'Ancien Régime

- support matériel : **des " institutions " qui logent les élèves venus de province**
- des classes pléthoriques (80 élèves sont monnaie courante vers 1876), à la différence de celles de la province, souvent clairsemées

□ Loi Guizot / ens. prim. (1833) :

- confirme la "liberté" de l'ens. prim.
- toutes communes sont tenues entretenir une école et au moins un maître (congrég. ou laïc)

⇒ 3 situations :

école publ. av. ens. laïques

idem avec. ens. congrég.

école privée avec ens. congrég.

- **tous départements sont tenus d'avoir une École normale d'instituteurs :**

* **scolarité de deux ans, le premier consacré à l'obtention du brevet élémentaire, le 2e à celle du brevet supérieur**

* enseignement contenu dans des bornes strictes (X modèle encyclopédique de la IIIe !)

* beaucoup de notables Monarchie de Juillet demandent fermeture des Écoles normales

d'instituteurs, dossier rouvert par le Parti de l'Ordre en 1849, en vain : la loi Falloux ne les supprime pas, se contentant de renforcer leur discipline

- constitution d'un réseau de surveillance :

* dans chaque commune : un comité (maire + curé ou pasteur + un ou plusieurs notable(s)) inspecte l'école

* dans chaque arrondissement : un autre comité (maire et curé du chef-lieu + juge de paix + proviseur ou principal du collège + un conseiller général + 3 notables) inspecte les écoles et surveille les institut.

- compléments :

* / esprit de la loi : conçue comme un instrument de contrôle de la violence populaire ("l'ignorance rend le peuple turbulent et féroce !")

* / portée :

1832 : 42 000 écoles ; 1 900 000 enfants

1837 : 52 000 écoles ; 2 700 000 enfants

□ entre 1833 & 1848 :

- org. corps des inspecteurs primaires et d'académie
- large relèvement du niveau d'alphab.
- dév. ens. langues vivantes dans collèges (communaux)
- l'Histoire devient une grande discipline sous Monarchie de Juillet (ens. dans toutes classes, par d'anciens normaliens)
- 6 décembre 1845 : l'École normale de Paris, créée le 9 brumaire an III, prend le nom d'École normale supérieure

- novembre 1847 : l'École normale supérieure, sise jusque là au lycée Louis-le-Grand (!) ou dans les locaux de la Congrégation du Saint-Esprit (rue Lhomond), est installée dans des locaux spécialement construits rue d'Ulm
- les diff. agrégations ne sont guère préparées que là
- création École d'Athènes 1846

c) Deuxième République & Second Empire

□ 6 mars 1848 : circulaire demandant aux instituteurs de contribuer au succès des candidats républicains

□ 3 octobre 1848 : loi sur l'enseignement agricole

□ 1848-1849 : première et éphémère E.N.A.

□ Loi Falloux 15 mars 1850 :

- “ Cette loi est aussi importante par la polémique qu'elle suscite que par les dispositions qu'elle prévoit : elle marque la naissance d'un anticléricalisme scolaire qui mûrit sous le Second Empire (c'est alors qu'entrent dans l'usage avec leur sens actuel les mots “ laïcité ” et “ cléricalisme ”), connaît son apogée une génération plus tard et ne s'est jamais totalement éteint. ” (P.Albertini, p. 11)

- mesures fav. à l'ens. congrég. dans prim.

- "liberté" pour Secondaire (effectifs public & privé = 100 000 élèves en 1850)

- “ les congrégations peuvent ouvrir tous les établissements qu'elle souhaitent ; sur ceux-ci aucun contrôle ne peut s'exercer (si ce n'est en matière d'hygiène ou de moralité) et même les congrégations non autorisées (en particulier les jésuites) ont les coudées franches... ” (P.Albertini, p. 48)

- création de "conseils académiques" (départementaux) de surveillance

- mais (souvent oublié) obligation aux communes > 800 hab. d'avoir une école de filles

- “ l'Université est maintenue, mais elle est tenue en lisière. En outre, l'Église contrôle désormais de très près l'enseignement primaire public. Le catéchisme y devient la première matière d'enseignement ; la “ direction morale ” de l'école communale est confiée au curé... ” (*idem*)

□ la nomination des inst. est retirée aux municipalités en 1852 (⇒ recteurs)

□ Victor Duruy, min. Instruction publique 1863-1869 :

- quand il prend son poste :

68 000 écoles ; 4 300 000 enfants

- ambitieux projet d'une instruction primaire conçue comme un grand service public, qui serait gratuit et tendrait à devenir obligatoire (1865)

- mais opp. des catholiques ⇒ seulement (1867) extension de la gratuité & amélioration sort des instit.

gratuité : 39 % élèves en 1850, 41 % élèves en 1866, 54 % en 1872,

57 % élèves en 1876

- cours pour jeunes filles dans Secondaire (voir + loin)
- rétablissement ens. de la philo.
- création d'un enseignement secondaire dit "spécial" (sans latin ni grec) par loi 1865 :
 - * scolarité de 4 ans
 - * pour formation des maîtres : une École normale (Cluny) et une agrégation
 - * succès assez considérable (22 700 élèves en 1876)
- création d'un "certificat d'études primaires" (facultatif)
- École pratique des Hautes Études (31 juillet 1868)

d) Les épisodes de la Commune & de l'Ordre moral

□ origines :

- tous socialistes français persuadés que l'instr. obligatoire bouleverserait la société, qu'elle serait la véritable révolution, et que l'instruction seule pouvait former des citoyens responsables (cf. Blanqui : "L'instruction, c'est le pain aussi bien que la liberté")
- Internationale adopte 1867 principe de l'instr. laïque
- unanimité parisienne / trilogie gratuité-obligation-laïcité

□ réalisations de la C. :

- ne concernent que l'ens. prim.
- Édouard Vaillant, délégué de la C. à l'Enseignement
- nombreux commissions (arrondissements le + souvent) prennent des initiatives (prises en charge de frais par l'arrondiss., écoles ou classes de filles), etc.)
- Séparation Église/État, mais pas suppression écoles congrég. (toutefois fuites de religieux ⇒ des transformations d'écoles congrég. en écoles laïques)

□ projet d'enseignement professionnel (dans cadre d'un ens. dit "intégral")

□ l'OM :

12 juillet 1875 : établissement de la lib. de l'ens. sup.

⇒ 6 Facultés catholiques

2°) L'École de la IIIe République : la phase de la République opportuniste

a) Caractères généraux

□ **La République donne le "savoir"**. Jules Ferry, dans une formule beaucoup répétée à la fin du XIXe siècle, disait que la Première République (1792) avait donné "la terre", la Deuxième "le suffrage" (universel), la Troisième "le savoir", "impressionnant raccourci historique" d'après Maurice Agulhon. Lorsqu'on évoque l'histoire de l'école primaire au XIXe siècle, on pense d'emblée aux grandes lois Ferry des années 80. Ce qui est justice, ces lois ayant fondé l'école primaire telle que nous la connaissons aujourd'hui : laïque, gratuite et

obligatoire. Mais on ne sait pas suffisamment que ces lois ont pu être appliquées essentiellement parce que l'école primaire correspondait déjà à une réalité, institutionnelle certes, depuis les lois Guizot (1833), Falloux (1850) et Duruy (1867), mais également et surtout pédagogique. L'alphabétisation des Français a été précoce, ce que montre bien la célèbre enquête faite de 1877 à 1880 par une armée d'instituteurs (16 000 !) pour le compte du recteur Maggiolo et sortie de l'oubli par F.Furet et J.Ozouf, bien avant les lois J.Ferry, qui n'ont donc pas dissipé **la "nuée ignorantine" qui aurait pesé auparavant sur la conscience populaire !** Et la gratuité est déjà établie pour 57 % des élèves du primaire en 1876.

□ Jules Ferry pendant 4 ans min. Instruction publique (1879-1883) :

Jules Ferry fut pendant quatre ans (1879-1883) ministre de l'Instruction publique, gardant le poste même quand il était président du Conseil. Il l'avait revendiqué lui-même, le **considérant comme essentiel (le "département des âmes")**. L'œuvre des opportunistes a des liens étroits avec la politique et la religion. Le phénomène est ancien, largement manifeste depuis la Restauration, mais désormais renforcé par l'idée que l'instruction rendra le suffrage universel plus efficace, avec le patriotisme : profond fut l'impact d'une enquête montrant qu'il y avait en France 27 % d'illettrés, et seulement 3 % en Prusse, et renforçant une formule courante sur le rôle du maître d'école prussien datant de Sadowa (1866). Les lois votées concernent surtout l'enseignement primaire ; elles montrent le rôle de groupe de pression de la Ligue de l'Enseignement (fondée en 1866 par Jean Macé), qui recrute parmi **les classes moyennes et l'élite ouvrière, et dont la devise est toujours "Pour la Patrie, par le livre et par l'épée"**. L'histoire de l'enseignement est conçue par les uns et les autres comme une manifestation du Progrès. Disciple d'A.Comte, Jules Ferry, comme son maître et les autres positivistes, a cherché à promouvoir l'unité des esprits, partagés depuis la Révolution française en familles irréconciliables, manifestant un souci d'unité nationale, mais aussi des préoccupations d'ordre social : l'égalité d'éducation doit mettre fin à la guerre sociale en créant les conditions intellectuelles et morales d'une collaboration entre ouvriers et patrons.

Il y a là une certaine "morale d'État".

□ Des conseillers remarquables :

- Octave Gréard, vice-recteur de l'académie de Paris
- **Louis Liard, directeur de l'enseignement sup. au min. Instruction publique 1884-1902**
- Charles Zévort, dir. ens. sec. 1879-1887
- Ferdinand Buisson, dir. ens. prim. 1879-1896
- **" bénéficiant d'une remarquable longévité dans leur poste, ils peuvent compenser l'instabilité ministérielle, en suivant de près l'application des réformes et en tenant compte des difficultés apparues dans le moyen terme. " (P.Albertini, p. 65)**

b) La loi sur l' "Université" du 27 février 1880

□ La loi sur l' "**Université**" du 27 février 1880 porte création d'un Conseil supérieur de l'Instruction publique, organisme qui élabore les textes législatifs et réglementaires. Il n'y a en son sein aucun représentant des Églises. De plus, les enseignants laïcs prennent la **place des religieux dans les "conseils académiques", institués par la loi Falloux (1850)** ; les six facultés catholiques (créées en 1875 lorsque la liberté de l'enseignement supérieur avait été établie) se voient retirer le **droit de "collation des grades"**. **L'Église est donc éliminée des cadres fondamentaux de l' "Université", c'est-à-dire de l'ensemble, hiérarchisé, des trois niveaux d'enseignement.**

□ La discussion parlementaire porta surtout sur l'article 7 de la loi du 27 février — nul ne peut enseigner, dans le privé et le public, s'il fait partie d'une congrégation, non autorisée — : les congrégations n'avaient pas d'existence légale en France, car le Concordat de 1801 avait été signé à un moment où il n'y avait plus de clergé régulier. Par la suite, une petite minorité de congrégations avaient été autorisées, et surtout les congrégations s'étaient reconstituées, avec une tolérance de fait, et en 1880 elles jouaient un rôle important. La loi avait donc été rédigée dans un esprit gallican, qui n'était pas nouveau, mais le Sénat repoussa l'article 7. Après consultation de la Chambre des députés, le gouvernement prit un décret (29 mars 1880) de dissolution des congrégations non autorisées (sauf les Trappistes et les Chartreux). Les Jésuites devaient même se disperser dans les trois mois. Les autres congrégations avaient la possibilité de demander l'autorisation. Quelques incidents se produisirent dans le pays, surtout lors de la fermeture d'établissements de Jésuites. Quelle fut la postérité immédiate de la loi ? Par solidarité avec les Jésuites, aucune congrégation ne sollicita d'autorisation. En 1881, quelques congrégations rentrèrent discrètement, le gouvernement laissa faire, pour ne pas en faire des martyrs. Cette tolérance se poursuivit, à cause de la crainte provoquée par la remontée passagère de la droite aux élections de 1885, qui s'appuyait sur les mesures anticléricales des opportunistes, et la politique du Ralliement précipitera les retrouvailles des deux clans ennemis, mais provisoirement !

c) Les grandes lois sur l'enseignement primaire

□ *Les grandes lois sur l'enseignement primaire* sont capitales ; leur présentation ne sera pas ici chronologique, mais thématique.

□ D'importantes dispositions concernaient le recrutement des enseignants. Il s'agissait de remplacer les religieux, de former **un véritable "corps enseignant" républicain**. La loi de 1879 obligea tous les départements à avoir deux Écoles normales primaires, une pour les instituteurs, une pour les institutrices. Auparavant, il y avait eu créations ou extensions d'Écoles normales primaires. Pour former les professeurs de ces École normale **d'instituteurs, le gouvernement créa l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses** (pour les jeunes filles, 13 juillet 1880) puis celle de Saint-Cloud (30 décembre 1882), couronnements de l' "**ordre primaire**", de **l'école du peuple, accueillant les "primaires d'élite"**,

les fils du peuple et les “tâcherons du savoir”, pour lesquels le supérieur est pour longtemps encore une “cité interdite” (J.-N.Luc et A.Barbé). Le 16 juin 1881 fut votée une loi sur les titres de capacité du (nouveau) personnel, elle prévoyait un régime unique, le “brevet de capacité” (auparavant, une simple “lettre d'obédience”, signée par l'évêque, suffisait aux congréganistes !). La loi de 1886 prévoit la disparition du personnel congréganiste, en cinq ans dans les écoles de garçons, à la mort de ses représentants dans celles de filles (*sic*). Ferry se refusait donc à une laïcisation immédiate du personnel : celle-ci ne s'est par la suite opérée que progressivement. La loi de 1889 sur les instituteurs comportait deux clauses essentielles : ils étaient nommés par le préfet du département, payés (très mal !) par l'État. Ils devenaient donc enfin des fonctionnaires — mais la commune payait toujours les locaux et le logement — et cela leur assurait l'indépendance vis à-vis du curé et du maire, l'inspecteur n'étant pas considéré comme un supérieur hiérarchique contraignant. Le rôle social et politique de l'installation de l'instituteur au village est bien visible, mais le maître est **relativement marginalisé, pauvre et astreint à une véritable “ascèse”** ; toutefois, l'indépendance et le rôle font oublier à l'instituteur ses mauvaises conditions matérielles : les premiers mouvements syndicaux n'apparaîtront qu'à la Belle Époque.

□ Pour élèves, familles et République, les deux grandes lois portèrent sur la gratuité (16 juin 1881), l'obligation et la laïcité (28 mars 1882), fondant une école primaire gratuite, laïque et obligatoire de 6 à 13 ans, jusqu'au certificat d'études. En 1880 il y avait 5 300 000 enfants dans le primaire, en 1900, il y en aura 6 300 000, progrès numérique relativement mesuré, et à nuancer. Des sanctions étaient certes prévues contre les parents qui n'enverraient pas leurs enfants à l'école, mais si l'assiduité était contrôlée par **l'instituteur, elle était sanctionnée par une “commission scolaire municipale”** : en conséquence, beaucoup d'inscriptions étaient formelles, l'assiduité variable selon les saisons, la fréquentation incertaine et de nombreuses d'absences duraient longtemps ! Le jeudi devenait jour de congé, pour permettre l'instruction religieuse, en dehors des locaux scolaires, les devoirs envers Dieu figurant d'ailleurs dans les programmes de morale de **1882. Mais “il ne s'agit pas nécessairement du Dieu des catholiques et l'usage laisse les instituteurs juges du contenu de cet enseignement ; le crucifix ne sera pas introduit dans une école nouvellement construite et pourra être enlevé d'une école ancienne à l'occasion d'une restauration”** (P.Albertini).

Les républicains ne touchèrent pas en 1881 et 1882 aux classes primaires des lycées.

□ Pas davantage en 1886, année de deux grandes lois.

- La première (loi Goblet) **prolongeait l'enseignement primaire “élémentaire” par des EPS**, écoles primaires supérieures conduisant au Brevet élémentaire en trois ans, certaines EPS menant au Brevet supérieur en cinq ans. En fait, elles avaient été créées par la loi Guizot de 1833, mais avaient connu l'échec. Les nouvelles EPS furent un véritable renouveau, copiant l'“enseignement spécial”, puis l'“enseignement. moderne”, recrutant après le “certif”, leur

réglementation étant identique pour filles et garçons, ce qui était fort original. Elles visaient **“la classe moyenne”, sans risque de “déclassement”, possédaient des sections spéciales**, à finalité professionnelle, et étaient mues par l'attraction des Écoles normales.

- La seconde loi de 1886 reconnaissait la liberté des méthodes et des programmes de l'enseignement libre, car le conflit entre la République et l'Église était politique, et non pas éducatif, ni même religieux. Les lois scolaires devinrent immédiatement patrimoine **intangible des républicains, qui firent un effort financier considérable, mais l'œuvre était plus “politique” qu' “intellectuelle”, plus “nationale” que scolaire. La laïcité était plus nette que la gratuité et l'obligation**, déjà en partie obtenues. Enfin, une véritable école maternelle naquit par le décret de 1881 : intégrée à l'école primaire, ce que montraient le mobilier et surtout les programmes, éléments de lecture, écriture, calcul, et même sciences naturelles et géographie ! Elle vit le jour surtout grâce au rôle capital de Pauline Kergomard (1838-1925), Inspectrice générale de 1879 à 1917, **qui avait, jeune institutrice, combattu les “salles d'asile” et qui soulignait désormais la spécificité de l'école maternelle, l'importance du jeu, contre les leçons et le “dressage”.**

□ conclusion / les grandes lois sur l'enseignement primaire :

- Les lois scolaires sont devenues patrimoine intangible des républicains, qui ont fait un effort financier considérable : en 1900 le budget de l'Instruction publique dépasse les cent millions de francs (12 en 1868).

- identif. Rép./École/lois scol./Patrie

- mais l'**œuvre est + “politique” qu' “intell.”**, + “nationale” que scol. La laïcité est + nette que la gratuité et l'obligat., déjà en partie obtenues

d) La République opportuniste et l'enseignement secondaire

L'organisation de l'enseignement secondaire fut moins bouleversée par la République **opportuniste. Elle reposait sur le même principe de “liberté”, toutefois le baccalauréat n'était** décerné que par des professeurs du secondaire public. La loi Camille Sée de 1880 ordonna la création d'au moins un lycée de jeunes filles par département, mais les progrès numériques furent lents et l'égalité des deux types d'enseignements, masculin et féminin, ne sera réalisée qu'en 1924. Pour former des professeurs de ces lycées de filles, l'État fonda l'École normale supérieure de Sèvres (26 juillet 1881). Enfin, il y eut en 1891 transformation du nom de l' **“enseignement spécial” en “enseignement. moderne”, toujours** sans latin ni grec.

e) La République opportuniste et l'enseignement supérieur

□ Selon le mot d'A.Prost, **l'enseignement supérieur fut “un nouveau venu” dans les années 1880.**

- Il y avait eu longue stagnation dans les décennies antérieures, avec priorité de l'examen sur les études, le premier coûtant d'ailleurs plus cher que les secondes ! Les médiévales facultés de Médecine, Pharmacie et Droit avaient été en 1808 rejointes par les Lettres et les Sciences ; **toutes étaient surtout peuplées d'un petit nombre de... professeurs, qui faisaient passer des examens (dont le baccalauréat) et donnaient des "cours publics" à un public mondain, l'étudiant véritable n'existant guère.**
- Une prise de conscience des carences s'était produite sous le Second Empire et, dès 1877, une réforme créa des bourses et des cours de licence et agrégation, ce qui provoqua la croissance du nombre des étudiants, la création de chaires, la construction de **"palais universitaires", comme la Sorbonne actuelle — "cathédrale de la Science républicaine" (P.Ory ¹)**, qui nécessita entre 1881 et 1901 vingt ans de préparation et de travaux, avec une iconographie exaltant la continuité entre l'Ancien Régime et la République, ainsi que le rôle moteur de l'État centralisé — mais aussi des constructions provinciales, les villes prenant une part considérable aux travaux.
- Il y eut une véritable transformation des études : d'une licence ès Lettres unique on passa à des licences spécialisées, la création du Diplôme d'Études supérieures de Lettres en 1886 fit naître un *cursus studiorum* licence-DES-agrégation, l'évolution fut à peu près parallèle en Sciences (mais plus tardive), la part des Sciences devint plus importante dans les études médicales.
- Bien entendu, l'enseignement supérieur libre fut respecté, les facultés créées en 1875 étant maintenues et la loi de 1886 qui reconnaissait la liberté des méthodes et des programmes de l'enseignement libre s'appliquant au supérieur, les grades n'étant décernés que par des professeurs du public.

f) La République opportuniste et l'enseignement technique

- Globalement, l'enseignement technique est à la traîne, malgré les grandes écoles, les écoles professionnelles et pratiques, les heures de travail manuel dispensées dans les écoles primaires.
- **L'œuvre de la République opportuniste concerna d'abord le Supérieur** et sans être le fait de l'État : l'École des Hautes Études commerciales (HEC) fut créée par la Chambre de Commerce de Paris en 1881.
- Pour les autres niveaux peu fut fait, malgré la dégradation de l'apprentissage traditionnel dans les ateliers et les tentatives d'avant 1870, écoles relevant de l'assistance, **écoles "de fabrique" intégrées à l'usine, "écoles d'apprentissage" (qui étaient le fait de congrégations, surtout les Frères des Écoles chrétiennes, de chambres de commerce et de municipalités).**

¹ *L'histoire*, mai 1979, Architecte = Henri-Paul Nenot, qui n'avait rien construit auparavant.

- Pour former des contremaîtres, il y eut les EPCI (Écoles pratiques du Commerce et de l'Industrie), fondées en 1892, les écoles professionnelles de la Ville de Paris et les quatre Écoles nationales professionnelles (la première à Voiron en 1886).
- Pour former des ouvriers, on avait les cours professionnels des associations **polytechniques ou des chambres syndicales et les heures de "travail manuel" dans les écoles primaires publiques**. Ces progrès, très lents et très insuffisants montrent bien le mépris de l'époque pour la production et les producteurs.

g) Le mythe de l'École de la IIIe République

- Un patrimoine républicain. Pièce essentielle de l'idéologie des "fondateurs de la République", cautionnée par la science, adhérant à l'ordre économique et social du XIXe siècle et bâtissant l'unité politique du pays, l'école a été institutionnalisée, et non pas inventée, par les grandes lois des années 1880, ce qui, en corollaire, a entraîné une lutte contre l'Église : **la République a donné le "savoir", tout en réservant une place spéciale aux filles**. Les républicains ont fait un effort financier considérable et rédigé la bible : le *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* dirigé par Ferdinand Buisson et publié en quatre gros volumes de 1882 à 1887. L'alphabétisation des Français s'achève, des écoles normales primaires et supérieures préparent les maîtres, l'enseignement public est laïcisé, mais les devoirs envers Dieu subsistent dans le programme de morale et le jeudi permet l'instruction religieuse en dehors des locaux scolaires.
- **au total, l'œuvre scolaire des opportunistes** est considérable, elle est marquée par une foi dans le savoir, sincère et intense. Toutefois, l'enjeu a été le contrôle de l'École, non sa transformation. Il fallait républicaniser les esprits, unifier la nation et la société, ôter à l'Église tout poids dans l'éducation de la jeunesse, mais on était de part et d'autre d'accord, au fond, sur les finalités à avoir et les contraintes à conserver.

⇒ Il faut donc prendre garde au mythe de "l'école de la Troisième République" et aux images d'Épinal.

- inégalités :

* sociales : l'École n'a guère ouvert l'ens. sec. au peuple, les rép. se sont au fond battus contre l'Église et le Peuple, sur deux fronts. Une idéologie de l'ordre social, par la collab. des classes, une "morale d'État"

* filles/ garçons :

À nature féminine, enseignement des filles inférieur à celui donné aux garçons, à une vocation différente doit correspondre une formation différente, d'autant plus que les **mentalités sont obsédées par la "nécessité" de séparer les sexes à l'école**. Le sort des filles est par conséquent à la fois un problème de société et un problème législatif : après la création des cours Duruy (1867), les lycées de jeunes filles (loi Camille Sée de 1880) voient le jour, les débats ayant montré une grande unité de vues sur la place de la femme dans la

société et ces créations n'allant pas à l'encontre des idées communément acceptées. Les progrès numériques des lycées de filles ont d'ailleurs été lents. Résultat global, le sort des filles est un problème de niveau d'enseignement : personne n'est contre le primaire pour elles — d'ailleurs leur alphabétisation rattrape celle des garçons — , et l'accord est général sur l'idée qu'aux filles (de la campagne surtout) l'instruction primaire doit suffire. L'instruction ultérieure — lycées où l'égalité des deux enseignements, masculin et féminin, ne sera réalisée que de 1924 à 1928, formes originelles, comme le couvent, l' **“institution” et le pensionnat laïques** — est le lot des jeunes bourgeoises. Typique est le cas de l'École normale **“supérieure” de Sèvres, où les élèves obtiennent des “certificats”, puis des “agrégations féminines” (lettres, histoire, mathématiques, sciences physiques)**. La première étudiante à la faculté de droit de Paris fut en 1884 une femme **“d'un certain âge”** qui vint aux cours accompagnée de son mari et du secrétaire de la faculté, par crainte d'un scandale !

* régionales (+ moyen d'acculturation)

* chrono. : des textes fondateurs étalés (et importance de la période de la Rép. radicale)

- médiocrité qualitative, conformisme, hiérarchie mandarinale, etc.

- l'enjeu a été le contrôle de l'École, non sa transformation. Il faut républicaniser les esprits, unifier la nation et la société, ôter à l'Église tout poids dans l'éducation de la jeunesse, mais on est de part et d'autre d'accord, au fond, sur les finalités à avoir et les contraintes à conserver.

- une école théoriquement de Progrès, pratiquement de discipline sévère, d'obéissance, de bourrage de crâne. Rôle décisif dans l'acceptation de l'Union sacrée

- Ajoutons que la jeunesse française est rudement traitée, avec une surveillance de tous les instants, des sanctions, des locaux mal adaptés. L'internat est encore le régime normal des lycées, et il est fort dur avec ses congés réduits au minimum, son hygiène déplorable et ses horaires influencés par la Révolution industrielle.

- la "gloire du maître d'école" de la IIIe :

* est relative : institut. d'Alsace-Lorraine payés deux fois + !

* n'est qu'une parenthèse entre la misère matérielle des maîtres d'école du premier XIXe siècle et la dégradation de leur statut social au XXe siècle

* sévèrement brisée par l'hécatombe de la Première Guerre mondiale (1/4 de morts, 30 % de blessés) ⇒ profond renouvellement

* sévèrement niée par mouvement syndical (droit syndical 1924)

3°) L'École de la IIIe République : la phase de la République radicale

a) La politique de Waldeck-Rousseau

□ ses bases :

- Waldeck-Rousseau n'était pas du tout un adepte du laïcisme scientiste ; on le verra d'ailleurs après sa démission combattre au Sénat la loi portant Séparation des Églises et de l'État. Pour lui l'anticlérisme est un "état d'esprit", qui lui fait estimer dangereuse la place des congrégations religieuses dans la société française. Elles sont trop riches, elles font de l'enseignement, ce que les laïcs jugent comme une emprise excessive sur la jeunesse française et une division dangereuse de la société du pays :

"Dans ce pays dont l'unité morale a fait, à travers les siècles, la force et la grandeur, deux jeunesses, moins séparées encore par leur condition sociale que par l'éducation qu'elles reçoivent, grandissent, sans se connaître, jusqu'au jour où elles se rencontreront si dissemblables qu'elles risquent de ne plus se comprendre", déclare le président du Conseil dans un discours prononcé (et souvent mal cité, on y prendra garde) à Toulouse le 31 octobre 1900 lors de l'inauguration... **de nouvelles casernes.**

- Le but de Waldeck n'était pas de supprimer toutes les congrégations, mais d'interdire les plus gênantes et de surveiller les autres. On peut naturellement supposer qu'un objectif secondaire était pour ce président du Conseil à la majorité fragile de souder la gauche, très divisée sur nombre de questions, les sociales en particulier, qui avaient occupé le devant de la scène dans la décennie précédente, d'autant que, sinon l'Église, du moins le clergé et une bonne partie des fidèles, s'étaient pendant l'Affaire rangés dans l'antidreyfusisme. D'ailleurs la Chambre des députés modifia considérablement, dans un sens anticlérical, le projet initial de Waldeck, déposé dès l'automne de 1899.

□ La loi sur les associations du 2 juillet 1901 prévoyait la liberté pour la création des associations laïques *non* professionnelles, puisque ces dernières étaient autorisées depuis la loi de 1884 dite précisément "loi Waldeck-Rousseau". Mais la liberté ne s'étend pas aux congrégations, exclues du droit commun, et c'est en ce sens que tous les projets antérieurs visant à accorder la liberté d'association avaient été abandonnés et que la loi s'inscrit dans la politique anticléricale. Les congrégations — dont le Concordat de 1801 ignorait l'existence — doivent solliciter dans un délai de trois mois une autorisation qui ne pourra leur être accordée que par une loi, donc un vote du parlement. Une fois autorisées, elles devront demander un décret pour fonder tout nouvel établissement, elles seront contrôlées et pourront être dissoutes par décret. Les congrégations qui n'auraient pas reçu l'autorisation verraient leurs établissements fermés et leurs membres privés du droit d'enseigner, cette dernière interdiction ayant été ajoutée par les députés au projet initial.

□ On imagine l'ampleur des protestations, mais le gouvernement laissa entendre que la loi serait appliquée avec mansuétude. Quelques très rares congrégations étaient déjà reconnues, il en restait un peu plus de 800. Conformément à la loi, un peu plus de 600 d'entre elles demandèrent l'autorisation ; quelques congrégations comme les Jésuites et

les Bénédictins (cas importants s'il en fut) préférèrent l'exil ou la dispersion à la clandestinité ou à la dissolution pure et simple.

b) La politique de Combes

□ Un "anticléricalisme d'État" (René Rémond) axé sur l'enseignement

- Dès l'été 1902, Combes prit l'offensive en fermant des écoles non autorisées de congrégations qui, elles, avaient été autorisées : une stratégie périphérique si l'on veut, en tout cas légaliste et juridique
- Cette première étape ne fut pas un simple exercice puisque les fermetures concernèrent environ **3 000 établissements et que les expulsions, surtout de sœurs** — le personnage de **la "bonne sœur" était devenu très populaire au fil du XIXe siècle** — , donnèrent lieu à de nombreux incidents, notamment en Bretagne.
- Combes répliqua par l'interdiction faite aux prêtres de prêcher et de catéchiser en breton, les contrevenants se faisant suspendre leur traitement (versé par l'État en vertu du Concordat).
- À l'automne, 74 évêques signèrent une pétition contre les fermetures d'écoles congréganistes : le gouvernement, approuvé par la Chambre, suspendit le traitement, non pas de tous les signataires — majoritaires au sein de l'épiscopat français — , mais des deux auteurs du texte de protestation, les évêques de Nice et de Sées.
- Puis, au printemps 1903, le gouvernement fit rejeter par la Chambre toutes les demandes d'autorisation déposées par des congrégations, à l'exception de cinq d'entre elles, épargnées en raison de leur vocation contemplative, charitable ou missionnaire.
- Enfin, la loi du 7 juillet 1904 interdit aux congrégations, même autorisées, d'enseigner sur le territoire métropolitain, le rapporteur (Ferdinand Buisson) établissant une incompatibilité entre "institution monastique" et "institution scolaire", et le législateur prévoyant un délai maximum de dix ans pour la fermeture des établissements scolaires concernés.
- En conséquence, tous les ans en furent fermés un certain nombre, la vente des biens rapportant d'ailleurs peu à l'État mais beaucoup plus aux liquidateurs. Cependant le rythme se ralentit assez vite, certains obtinrent par la suite des sursis et d'autres se laïcisèrent : on n'alla donc pas vers le monopole de l'enseignement entre les mains de l'État. Des religieux s'exilèrent, d'autres furent expulsés, d'autres enfin se sécularisèrent : "une législation d'exception, comme celle-ci, **est inévitablement tournée. [...] On chasse le jésuite, et l'on voit revenir un prêtre diocésain : comment prouver qu'il est toujours jésuite ?**" (A.Prost, *Histoire de l'enseignement en France. 1800-1967*, Armand Colin, coll. U, p. 208).
- La mesure frappant toutes les congrégations, elle fit disparaître du paysage religieux et scolaire des associations fort anciennes, comme les Frères des Écoles chrétiennes.

□ La volonté de moderniser l'enseignement

- Une volonté plus qu'une véritable modernisation se discerne dans les débats et les enquêtes qui ont précédé la réforme en 1902 des programmes et du baccalauréat : s'agit-il de simples velléités ? On souligna le besoin, lié à l'essor du capitalisme, du pays en cadres, et le baccalauréat fut désormais ouvert aux lycéens de l'enseignement "moderne" sans latin, mais les parlementaires comme les ministres concernés se refusèrent à une démocratisation du recrutement des collèges (communaux) et lycées. Quelques socialistes proposèrent en vain la gratuité, la supériorité des humanités classiques fut maintenue — "l'esprit classique, **dit le ministre est [...] le culte de la raison claire et libre...**" — , ainsi que l'étanchéité entre le primaire des EPS (Écoles primaires supérieures, débouché de la "communale") et celui des petites classes des lycées. La rhétorique des députés et ministres n'entrevit donc, tout au plus, comme démocratisation que celle des bourses, voie d'où était parti pour la rue d'Ulm Jaurès un quart de siècle plus tôt, celle de la "méritocratie" ouverte aux classes moyennes.

- Mais les grands traits externes de l'enseignement secondaire français furent modifiés en 1902 sur au moins trois points importants.

* D'une part on vit apparaître la distinction entre premier et second cycle, Jaurès discernant dans le premier un pas vers "l'éducation commune de tous les enfants de la nation" (*La Petite République*, 4 février 1902).

* D'autre part, les programmes de 1902 ont inauguré le règne de la dissertation

* Enfin, le découpage des programmes d'histoire-géographie — ils dataient pour l'essentiel de Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique du Second Empire, et personne ne **songea à dissocier les deux matières, sœurs depuis le début du XIXe siècle** — fut redessiné pour plus de trois quarts de siècle : l'Antiquité en classe de 6e, le Moyen Age en 5e, les Temps modernes en 4e, l'époque contemporaine (depuis la Révolution française) pour la 3e et la classe de philosophie, la géographie de la France en 3e et en "rhétorique" (la future **classe de 1ère**)... **C'était tirer la leçon du développement de la recherche** historique française sous le Second Empire et la Troisième République, sous l'égide de l'école "positiviste" ou "méthodique" : l'Antiquité reculait (de trois classes à une seule), au contraire la période contemporaine gagnait en ampleur, puisqu'elle concernait désormais deux classes. Il s'agissait là d'un véritable bouleversement des contenus, davantage que des habitudes d'enseignement, au profit d'une grande harmonie dans les césures, plus sensible pour l'histoire que pour la géographie d'ailleurs car pour cette dernière le découpage spatial fut répétitif et assez boiteux, les qualités globales du découpage opéré expliquant la grande stabilité de ces programmes.

4°) L'avant-guerre, l'entre-deux-guerres et Vichy

a) Une guerre froide statique avant guerre

- Au plus tard en 1904 avec Combes et la loi du 7 juillet interdisant aux congrégations d'enseigner, les grandes lignes de la législation et de la situation sont en place.
- Outre les buts et fonctions qui sont du domaine du naturel et de l'évidence, l'enseignement nouveau a introduit des changements profonds dans les rites et les rythmes quotidiens. Le certificat d'études s'est adjoint au mariage et à la conscription comme étape d'accession au monde adulte. Le calendrier scolaire en est venu à créer une année concurrente des années civile et religieuse et, en contrebalançant les rythmes agraires, à disloquer un peu plus vite la vieille culture rurale.
- campagnes de protestation contre les "mauvais manuels", que la déclaration des évêques du 20 septembre 1908 appelle à surveiller
- action des feuilles locales et des pères de famille catholiques.
- Publiée le 14 septembre 1909, une deuxième lettre collective d'évêques fut plus vigoureuse que la première, car condamnant des ouvrages et dénonçant l'**œuvre scolaire de la République**.
- Des persécutions contre les instituteurs laïcs et des grèves scolaires éclatèrent.
- La riposte, beaucoup plus que de l'administration (il y eut quelques exclusions d'élèves dont les parents refusaient qu'ils suivissent tel enseignement ou utilisassent tel manuel), vint des amicales d'instituteurs, qui assignèrent les évêques en... dommages et intérêts.
- En fait, les positions se stabilisèrent dans une sorte de guerre froide statique au sein de laquelle les positions étaient encore bien tranchées : l'âme de la France aurait été d'après Barrès tuée par l' "école sans Dieu", et en 1914 l'apaisement que l'Union sacrée entraînera ne pouvait pas encore être prévu. Chiffrons les deux camps pour l'année 1912-1913 :

Écoles publiques	2 300 000 filles	2 500 000 garçons
Écoles privées	700 000 filles	360 000 garçons

- limites sociales ens. secondaire :
70 000 garçons & 20 000 filles en 1913
mais un très fort encadrement par profs (classes de 25 élèves en moyenne en 1924)
- l'ENSET (École normale supérieure de l'Enseignement technique) créée à Cachan en 1912, et d'emblée mixte.

b) L'après-guerre

- primaire :
- droit syndical aux inst. (1924)
- **mouvement pédagogique du " groupe de l'École nouvelle "**, apparu en 1899, qui se **développe surtout dans l'entre-deux-guerres. S'y rattache alors un instituteur varois très inventif, Célestin Freinet (1896-1966)**
- allongement obligation scolaire (14 ans le 9 août 1936)

- alignement des programmes des classes primaires des lycées et de la "communale" (Jean Zay 1937. Min. "de l'ÉN & des Beaux-Arts" 1936-1939, le + jeune min. de la IIIe Rép.), sans disparition des classes primaires de lycées d'ailleurs.

- moment où débute un enseignement de masse

□ secondaire :

- égalité des deux types d'enseignements, masc. & fém., 1924

- création examen entrée en 6e en 1934

- les années 1930-1933 voient s'établir progressivement la gratuité de l'enseignement sec.

⇒ **gros afflux d'élèves** ⇒ montée du nombre d'élèves / classe. Limitation à 35/ classe par J.Zay.

□ premières mesures instaurant une gratuité partielle des études dans les lycées et collèges prises en août 1924 par François Albert (min. Instruction publique du Cartel des Gauches), mesure qui concerne les générations peu nombreuses nées pendant la Grande Guerre

□ remarquons que les établissements secondaires privés sont 2 fois + nombreux que les publics au début des années 20, avec un nombre d'élèves voisin ⇒ un réseau + dense, favorisant le recrutement

□ supérieur :

- **émancipation des facultés prov. à l'égard de Paris, surtout pour les scientifiques.** Cf. le prix Nobel de chimie 1912 de Paul Sabatier, prof. à Toulouse

- conséq. crise : crédits diminuent de près de 30 % entre 1933 et 1938, dans les biblioth.

univ. et dans celle de la rue d'Ulm, bien des abonnements s'interrompent vers 1934

□ technique :

- loi Astier 25 juillet 1919 pour l'enseignement technique :

* oblige communes à organiser des cours prof. gratuits

* écoles techniques privées peuvent être subventionnées par l'État

- création de la taxe d'apprentissage 1925

c) La législation scolaire de Vichy

□ Les hauts fonctionnaires de l'État français qui sont, pour la plupart, issus de la droite **traditionaliste et de l'extrême droite d'avant-guerre**, n'ont pas le sentiment de se renier en servant Vichy. Des professeurs comme Bernard Fay (farouche antisémite) et Jacques Chevalier (très catholique) appartiennent tous au courant traditionaliste. Le gouv. de Vichy puise une partie de ses cadres dans le cercle Fustel-de-Coulanges, émanation **universitaire de l'Action française**.

□ **Après l'armistice**, les enseignants ont été accusés par Vichy d'avoir participé à la défaite par leur enseignement pacifiste.

- ⇒ des révocations, des destitutions, des arrestations, c. celle de Paul Langevin par la **Gestapo en tant qu' « individu aussi dangereux pour le national-socialisme que les philosophes du XVIIIe siècle pour l'Ancien régime »**

- ⇒ les programmes sont revus et corrigés, des auteurs sont interdits, les bibliothèques sont épurées

□ en 1940 :

- membres des congrég. ont à nouveau le droit d'enseigner (= abrogation loi 1904)

- devoirs envers Dieu rétablis dans programmes

□ en 1941 :

- municipalités sont autorisées à subventionner écoles privées

- bourses pourront être attribuées à élèves écoles privées

- subvention de 400 000 F est attribuée aux écoles privées

- suppression de la gratuité en 1ère et Term.

- **suppression des École normale d'instituteurs**

□ EPS sont intégrées dans le Secondaire (continuité avec IIIe république)

□ technique : sous Vichy, création des "centres d'appr.", les 1ers à être vraiment orientés vers la pratique (contraste avec IIIe et IVe Républiques)

□ la législation scolaire de Vichy est abrogée en bloc en 1945 (sauf technique et intégration des EPS)

5°) L'œuvre scolaire des IVe et Ve Républiques

a) Le plan Langevin-Wallon

- commission chargée nov. 1944 élaborer projet réforme de l'enseignement

- présidents successifs : physicien Paul Langevin (mort déc. 1946), puis psychologue Henri Wallon (communiste), petit-**fils de H.W., l'auteur de l'amendement W.**

- plan remis au Min. ÉN juin 1947

□ grands principes et contenu :

- démocratie ⇒ créer une "école unique" (X IIIe Rép.)

* idée développée dans l'entre-deux-guerres, d'abord par universitaires AC (ex. : Ludovic Zoretti). Juxtaposition d'une école des notables et d'une école du peuple avait eu sa (longue) heure de justification, mais dév. des classes moyennes & le Secondaire a son Primaire et le le Primaire son Secondaire !

* mais problème de la stratégie : unif. par le Primaire ? le Secondaire ? organisation d'écoles moyennes intermédiaires ?

* ce que É.Herriot & J.Zay avaient proposé en vain.

* Herriot, min. Instruction publique 1926, avait tenté des "amalgames" locaux entre une EPS et les classes lycées (échec)

- * Principe poussé >>> bout : Grandes Écoles intégrées aux universités
- examen des aptitudes des enfants permettra spécialisation, au cours de "degrés" et de "cycles" successifs
- institution des psy. scolaires
- prolongement scol. obligat. >>> 18 ans
- rapprochement formations diff. catégories d'enseignants
- plan ne recut pas même un début d'application : en juin 1947, l'enthousiasme de la Libération, propice aux réformes d'envergure, est retombé. De plus :
 - * H.Wallon est comm.
 - * rivalité institut./profs paralyse tentatives de réformes
- ⇒ devient une simple référence quasi mythique, pour tout projet éducatif "de gauche"
- signalons la nationalisation, contemporaine, des écoles des houillères (surtout HBNPC)

b) L'œuvre scolaire réelle de la IVe République

- offensive X classes élémentaires des lycées : une ordonnance de 1945 les supprime, mais fin de l'exécution dans les années 60 !
- La "querelle scolaire" divise la "troisième force"
 - contribue à couper le MRP de la SFIO (RPF poussant à la division)
 - occupe de longs débats
 - rôle du groupe de pression "Secrétariat d'Études pour la Liberté de l'Enseignement"
- décret Poinso-Chapuis (22 mai 1948) / aide financière à l'école libre :
 - Germaine P.-C. (1901-1981), min. MRP Santé publique et Population (!) du gouv. Schuman. La 1ère femme titulaire d'un min. à part entière
 - les associations familiales de l'enseignement libre sont habilitées à recevoir des subventions de l'État pour les répartir entre les familles qui ont des difficultés. Parents de l'enseignement public en bénéficient aussi. Circulaire d'application ne paraît jamais ⇒ plusieurs évêques (Bretagne et Vendée) demandent aux fidèles de faire la grève de l'impôt ⇒ MRP intervient à Rome pour faire désavouer une initiative qui menace l'alliance avec les socialistes !
- loi Marie (21 sept. 1951) :
 - **min. de l'Éducation nationale**
 - Le bénéfice des bourses d'État est étendu aux élèves des écoles libres
- loi Barangé (28 sept. 1951) :
 - Charles Barangé, 1897-1985, député MRP du Maine-et-Loire, premier dans l'ordre alphabétique des 18 signataires (députés MRP, RPF & modérés) d'un texte déposé sur bureau AN (!). Mais membre du CA de l'Asso. parl. pour la liberté de l'enseignement

- vote révèle une majo. de centre droit, où les gaullistes sont marginalisés : une victoire à la Pyrrhus pour le RPF
- institution (temporaire) pour tout l'enseignement prim. d'une allocat. (1951 : 1 000 F/enfant/trim.), versée :
 - aux associations de parents pour privé
 - aux conseils généraux (pour équipement) pour le public
- pérennisée par la suite (!) + 1964 : versée directement aux établissements (dont aussi les collèges)

c) La loi Debré (31 décembre 1959)

□ causes & contexte :

- établit de nouveaux rapports entre État & enseignement privé pour 3 raisons :
 - * récompense d'un appui
 - * de Gaulle veut apparaître comme le réconciliateur, sa rép. doit éteindre définitivement la guerre scolaire, la France est à la fois « terre de chrétienté » et « terre de laïcité »
 - * pleine expansion démographique : l'État ne peut y faire face à lui seul
- pressions :
 - * rôle de groupe de pr. des APEL (600 000 familles)
 - * grandes manif. dans deux camps
- contexte parlementaire :
 - * **min. de l'Éducation nationale, André Boulloche, démissionne au tout début des débats (23 décembre), ne pouvant accepter, à cause de ses convictions laïques, les amendements au projet de loi ⇒ nom de "loi Debré" !**
 - * loi votée à une majo. écrasante (427 X 71), la frontière de la laïcité passant (comme en 1951) à l'intérieur du parti radical
 - * volonté de créer un grand service public, réconciliant terre de laïcité et terre de chrétienté

□ les 4 types d'avenirs proposés :

(après que la loi eut reconnu le "caractère propre" de l'ens. privé, sans le définir)

- s'intégrer à l'enseignement public :
 - seules quelques écoles d'entreprises choisirent cette solution au cours de la "rép. gaullienne"
- maintien de l'indépendance et du statu quo :
 - * = **lois Marie & Barangé + contrôle État / bonnes mœurs, état sanitaire, etc.**
 - * solution choisie par majo. établissements privés non-confess.
 - souscrire un "contrat simple" :
 - * État prend en charge le traitement des "maîtres", mais pas les frais de fonctionnement (toutefois les municipalités peuvent subventionner)
 - * les maîtres restent soumis à un statut de droit privé

* les "contrats simples" étaient prévus initialement pour 9 ans seulement. Ils furent prorogés 2 fois pour un an, puis en 1971 pérennisés pour le primaire (cas très majo.) & prolongés >>> 1980 pour le Secondaire (cas très rare), le contrat devant obligatoirement être changé en "association".

- souscrire un "contrat d'association" :

* État prend en charge traitement des enseignants et une partie des frais de fonctionnement (= le "forfait d'externat", proportionnel au nombre d'élèves)

* en contrepartie, les établissements (surtout du Secondaire) doivent se conformer aux règlements de l'ens. public (horaires, programmes, etc.)

- problème du nombre

d) Autres décisions de la Ve République

□ obligation scolaire portée de 14 (1936) à 16 ans (6 janvier 1959)

□ création du "cycle d'observation" (6e + 5e)

□ nouvelles dénominations (centres d'apprentissage >>> CET, CC >>> CEG, puis tous CEG + 1ers cycles >>> CES (1963, Chr. Fouchet, étape définitive), CET >>> LEP)

□ loi Haby (1975) :

- principe des "deux vitesses" (selon les élèves), dès le primaire, mais surtout au CES ("approfondissement" en 6e-5e pour les "bons", "soutien" pour les "faibles" ; pré-apprentissage pour la "petite vitesse" en 4e-3e)

- établit des "passerelles" pour élèves entre privé & public (dans deux sens)

- nombreuses dispositions (philo. en 1ère, allègement histoire-géographie, etc.) arrêtées ou enfouies

□ loi Guerneur (1977) :

- aide de l'État au privé accrue par attribution aux enseignants des ét. sous contrat des mêmes avantages sociaux et de carrière que dans public

- renforce pouvoir de recrutement des chefs d'ét. privés

- construction par État des ateliers dans collèges privés

□ bilan en 1981 :

- Loi "de pérennisation" de 1971 & loi G. de 1977 ont ruiné les espoirs de rapprochement entre les 2 réseaux d'enseignement (X esprit de la loi Debré)

- grandes craintes liées à la victoire de la gauche

□ projet de loi Savary 1984 :

- maintien lib. d'ens., mais tous les ens. du privé deviennent des "contractuels de droit public"

- dans cas de contrats d'asso., dépenses de fonctionnement seront prises en charge par État ou collectivités (obligatoirement)

- tous fonds distribués seront répartis par des "établissements d'int. public"

- ⇒ offre pour privé beaucoup d'avantages / loi Debré ! Mais "non-lecture" !
- grandes manif., dont Paris 24 juin 1984 ⇒ projet retiré
 - comme échec (opposition du CC en 1985) des projets Chevènement ⇒ retour au statu quo, *i.e.* loi Debré + abrogation de la loi Guerneur + limitation des subventions des collectivités locales aux investissements de l'enseignement secondaire privé à 10 % du montant total des travaux (Conseil d'État 1990)
 - 20 avril 1990. Les députés adoptent en première lecture le projet de loi sur la création des IUFM, Instituts universitaires de Formation des maîtres, qui accueilleront, à partir de 1991, les futurs enseignants, de la maternelle à la terminale.
 - 11 juin 1990. La loi créant les IUFM est adoptée par les députés avant d'être définitivement votée au Sénat, le 26.
 - décret 1991 sur la réorganisation du temps scolaire permet de déroger à la règle du congé du mercredi et de le reporter au samedi, la décision étant confiée à l'inspecteur d'académie, qui doit respecter "l'exercice de la liberté de l'instruction religieuse en application des prescriptions de la loi Debré du 31 décembre 1959" ⇒ problème : semaine de 5 jours (samedi ou mercredi ?) ou de 4 jours (expérience dans 12 communes Rhône 1991-1992). Nbreuses autres exp., notamment celles de 1996-1997
 - pétition nationale 1991-1992 pour que soit autorisée la participation des coll. locales aux dépenses d'investissement dans établissements sous contrat d'association
 - 1994 : manifestation anticléricale et scolaire
 - **dans certains départements de l'Ouest, il y a dans le primaire beaucoup plus d'établissements privés que d'ét. publics.** Et même des régions avec des communes sans école publique (les Mauges dans le Maine-et-Loire : 41 communes sur 81 sont privées d'école publique) : pas de « libre choix » pour les familles

II. L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE

1°) Une jeunesse qu'on traite durement (!)

□ physiquement : un rude modèle scolaire. Du régime militaire napoléonien,

l'enseignement a glissé vers un régime sévère et "conventuel" : la discipline est sévère, l'internat, régime normal des lycées au XIXe siècle, est rude, l'hygiène est déplorable, l'emploi du temps contraignant, la surveillance de tous les instants, les sanctions fréquentes, mais chahuts et révoltes en résultent :

La "dialectique compression-explosion" (Maurice Crubellier) dans lycées et collèges

"Longtemps encore [elle] gardera sa force et maintiendra les mêmes risques de crise. En 1883, le proviseur de Louis-le-Grand croit devoir renvoyer un élève de "corniche" (classe préparatoire à Saint-Cyr). Quelques jours plus tard, à la sortie du réfectoire, un certain nombre d'élèves, au lieu de se promener comme c'est l'usage, se massent sous une galerie. Interviennent alors tour à tour le surveillant-général et le proviseur qui menace d'exclusion sept meneurs. Ils conspuent le nom du chef d'établissement puis, forçant une grille, montent à l'assaut du cabinet du proviseur et commencent à briser les glaces de l'antichambre.

Un dortoir est mis à sac, le proviseur fait appel au recteur ; on envoie une escouade de sergents de ville. Tandis que se déroule aux étages supérieurs un combat homérique, le proviseur fait prévenir par télégramme les parents et correspondants des élèves en révolte. Plus de cent exclusions seront finalement prononcées.

La violence pouvait aussi bien se tourner contre les élèves d'un établissement voisin et concurrent. À Charleville, en 1872, s'affrontent collégiens et "Rossat", c'est-à-dire élèves d'une institution libre alors florissante. En juin, un collégien est trouvé assommé à la porte du collège, mais quelques jours plus tard, les collégiens, armés de casse-têtes, montent une expédition punitive contre sept ou huit Rossat installés dans un café de la ville : une des Rossat reçoit une fameuse correction. Les heurts sont si fréquents que le principal est obligé d'accompagner les grands élèves en promenade afin de prévenir les rixes. "

D'après M.Crubellier, *L'enfance et la jeunesse dans la société française. 1800-1950*, Armand Colin, coll. U, 1979, pp. 150-151, qui cite R.Robinet.

□ Les locaux sont mal adaptés (souvent dans le secondaire, ce sont d'anciens établissements religieux) ; les classes sont pléthoriques dans les grands lycées parisiens (Louis-le-Grand, Henri IV, Condorcet et Charlemagne, qui sont les quatre lycées ouverts dans la capitale). Intellectuellement, la jeunesse scolarisée est traitée rudement aussi : **"bataillons scolaires" des années 1880** — et en 1885, Jean Macé préface un *Manuel de tir à l'usage des écoles primaires* — , étouffement des personnalités, et un certain nombre d'aberrations de base. Les classes moyennes et la bourgeoisie endossent par l'enseignement secondaire un régime d'études et un idéal d'humanités plus propres à

former des “clercs” que des chefs d'industrie ou des brasseurs d'affaires, des “intellectuels” que des boutiquiers, un idéal “in-utilitaire”, aux fins aussi nobles que vagues. Symbole = latin (VL = 1ère épreuve du bac, avec note éliminatoire). L'enseignement républicain a développé une culture langagière, le secondaire a un médiocre “rendement” : une “classe” est un intermède entre deux “études”, tant est grande l'importance des travaux écrits.

- grand poids des examens : le progr. d'examen l'emporte / plan d'étude ⇒ l'ens.

Secondaire = distinction sociale, non une chance d'efficacité

2°) L'enseignement des filles

cf. F.Mayeur, *L'éducation des filles en France au XIXe siècle*, Hachette, 1979, 208 p.

□ mentalités obsédées par “nécessité” séparer les sexes à l'École :

- cause : conception pessimiste de la nature enfantine, dominée par les “instincts pervers”
- conséquences :

- * lutte acharnée (tout au long du XIXe siècle) pour séparer les sexes (Église à pointe du combat)

- * une des causes de la disparition du mode individuel, légué par “petites écoles” de l'Ancien Régime : les mentalités craignent danger contact individuel du maître avec des filles de la classe !

- **L'Église “ dénonce donc l'immorale mixité de beaucoup d'écoles de village (20 000 cas en 1846) et cherche à ouvrir des écoles congréganistes de filles, profitant d'ailleurs de la négligence des pouvoirs publics...” (P.Albertini, p. 49)**

- différences régionales : écoles mixtes + nombreuses dans N de la France ; opposition absolue Bretagne et Midi médit.

□ le sort des filles. un problème de société :

- à une vocation différente doit correspondre une formation diff.
- création des cours Duruy puis des lycées de jeunes filles (loi Camille Sée 1880) ne vont pas à l'encontre des idées communément acceptées
- “ la tendresse familiale se développe et bien des familles craignent de voir leur fille attirée par la vie religieuse ” (P.Albertini, p. 50)

□ le sort des filles. un problème législatif :

- “ **La loi Falloux prévoyant l'ouverture d'une école de filles par commune de plus de 800 habitants et les institutrices laïques étant très peu nombreuses, les congrégations féminines se trouvent sur un terrain extrêmement favorable : elle se multiplient...** ” (P.Albertini, p. 49)

- Victor Duruy, ministre Instruction publique 1863-1869 :

- cours pour jeunes filles (“cours secondaires”) 1867, sur base de l'“enseignement secondaire spécial” créé 1865

- Payants ; profs de l'enseignement secondaire

Municipaux ⇒ de multiples différences (hostilité Église, colère des évêques et de toute la société bien-pensante, campagne lancée par Mgr Dupanloup, boycott org. par la très légitimiste Soc. de St Vincent de Paul) ⇒ villes très catho. n'ouvrent pas de cours ; au contraire des villes accordent gratuité aux filles de fonctionnaires ou de famille pauvre, de multiples problèmes, parfois cocasses (à Troyes, retard création cours d'histoire, parce que, écrit le proviseur du lycée, "le maire ne veut pas de M.Lemonnier, prof. d'hist., toujours pour la raison qu'il est jeune, beau garçon et par suite dangereux" !)

pas d'établissement spécial, mais locaux municip. (à Paris, à la Sorbonne), et cours spéciaux

⇒ aspect mondain, voulu (les jeunes filles pourront y aller "accompagnées de leur mère", ou de leur "institutrice", *i.e.* préceptrice)

Mais il faut dire que sous Second Empire, lycée = internat (⇒ "cours" permet revenir chaque jour dans sa famille)

De nombreux "cours" à "classe unique" !

Ont touché 2 000 jeunes filles env. (estimation de F.Mayeur)

Après 1870, diminution nombre cours, évolution vers cours "pratiques", municipalités rép. créent nouveaux cours 1878>>>, avant loi Camille Sée 1880

- débuts IIIe République :

*** loi 1879 oblige tous dép. à avoir 2 Écoles normales d'instituteurs, donc une École normale d'instituteurs filles**

* loi Camille Sée 1880 ordonne création d'au moins lycée de jeunes filles/ département externat (contre projet de C.Sée)

débats ont montré grande unité vues/ place femme dans société

* "Mona Ozouf a pu citer des articles particulièrement véhéments parus dans la presse conservatrice, lors du vote de la loi Camille Sée de 1880 créant l'enseignement secondaire de jeunes filles (*Le Gaulois* ne voyant d'autre avenir, pour les malheureuses passées par de pareils établissements, que le suicide ou la prostitution) ou pour la rentrée des classes de 1882 (qui fut la première rentrée véritablement laïque). " (P.Albertini, p. 67)

* création ENS Sèvres 1881 (dans locaux désaffectés vieille manuf.) ; Mme Jules Favre

* création ENS Fontenay 1880 (grand rôle Félix Pécaut, premier dir. études)

- mais progrès lents lycées jeunes filles :

* égalité des deux enseignements, masc. & fem., ne sera réalisée qu'en 1924

* en 1913 : 20 000 filles dans lycées 70 000 garçons

18 000 dans collèges (communaux) et cours secondaires (30 000 garçons)

- et dans supérieur : 4 000 jeunes filles contre 41 000 garçons

La 1ère étudiante à la faculté de droit de Paris fut (1884) une femme "d'un certain âge" qui vint aux cours accompagnée de son mari et du secrétaire de la fac. par crainte d'un scandale !

- dans lycées jeunes filles, nombre aspects discipline les ft ressembler à des établ. religieux. C'est d'ailleurs le modèle que les républicains avaient en tête lorsqu'ils les ont institués !

Et c'est sur le modèle de la religieuse qu'ils ont imaginé en partie le prof. féminin !

□ résultat global, le sort des filles, un problème de niveau d'enseignement :

- personne n'est contre le primaire pour les filles. Et d'ailleurs l'alphabétisation des filles rattrape celle des g. entre milieu XIXe siècle et 1914

- et l'accord est général sur l'idée qu'aux filles (de la campagne surtout) l'instruction Primaire doit suffire

⇒ l'instruction ultérieure est le lot des jeunes bourgeoises

- 3 formes originelles : le couvent, l' "institution" (laïque), le pensionnat (laïc aussi, apparu à l'époque romantique)

* existent surtout dans RP

* disciplines intell. négligées, rôle considérable piano

* un prolétariat de "sous-maîtresses", très mal payées

* internats (idée que la jeunes filles ne doit pas se montrer à l' "âge ingrat")

* dans attente du mariage, mais très souvent interruption de plusieurs années (X

thème littéraire, et déplorée par moralistes)

- puis cours Duruy & lycées jeunes filles

- clientèle de la bourgeoisie moyenne :

la haute bourg. craint promiscuité sociale davantage pour filles que pour garçons, d'autant + qu'il y a davantage de "choix" (d' ét.) pour garçons

- " **Mais il existe nombre d'établissements divisés en deux ou en trois selon l'origine des élèves et le prix de pension** " (P.Albertini, p. 50)

- surtout les deux enseignements secondaires (F/G) ne seront alignés que de 1924 à 1928 (= "identification" des 2, F.Mayeur)

⇒ progression de la proportion des bachelières au bac (15 % en 1921, 34 % en 1951), car les lycées jeunes filles se sont mis progress. à mener au bac

La 1ère femme à obtenir le bac avait été une institutrice de 37 ans qui, après s'être vue refuser de passer l'examen à Paris, y avait été autorisée par le doyen de la faculté de Lyon, en 1861 : Julie Daubié

- cas typique de Sèvres, où élèves obtiennent des "certificats", puis des "agrégations féminines" (de lettres et sciences, cachet d'une "spécificité féminine" !, puis une de lettres et une de sciences, puis 4 en 1894 : lettres, histoire, maths, sciences phys.).

De toute façon, imposs. d'enseigner dans Sup. (ne sera possible aux Sèvriennes qu'après 1940)

⇒ des jeunes filles, exceptionnellement, entrent à la rue d'Ulm !

une en 1910, une en 1917, toutes deux en Sciences. 42 >>> 1939, la + célèbre étant Simone Weil

⇒ des jeunes filles sont candidates aux agrég. masculines (dont règlement ne les exclut pas) : premier succès, en philo., en 1905

- amélioration qualitative de l'enseignement libre féminin :

* dans premier temps, suppression congrégations lui porte un coup très dur

* mais réouvertures sous forme sécularisée et recrutement d'un personnel qualifié, formé dans deux "écoles normales" libres, rivales de Sèvres, l'établissement de Madeleine Daniélou (Neuilly, 1906), l'École normale catholique (Paris, 1908), ces établissements préparant leurs élèves aux examens de l'enseignement sup.

- à partir de la Première Guerre mondiale, des profs femmes sont nommés dans lycées de garçons

- alignement progressif des agrég. et ouverture du Sup. aux Sèviennes font qu'après la Seconde Guerre mondiale, il n'y aura plus de filles à la rue d'Ulm >>> mixité de 1986

3°) L'école maternelle

a) Les salles d'asile

- apparaissent 1828-1837

- causes :

* courant libéral et philanthropique

* femmes-ouvrières ⇒ sont des établ. charitables

- classes nombreuses : 150, voire 300 ou 400 enfants !

Comme dans écoles mutuelles (voir + loin) ⇒ copie de ce mode

⇒ ne peuvent qu'être des garderies !

b) Une véritable école maternelle

□ **expression vient de l'institutrice (de salles d'asiles) Marie Pape-Carpantier, 1815-1879.**

L'expression l'emporte sous la Seconde République, mais est abandonnée sous le Second Empire

□ décret 1881 :

-**rétablit l'** « école maternelle », intégrée à l'école primaire

- cf. mobilier et surtout programmes : éléments de lecture, écriture, calcul, et même SN et géo. !

□ est née surtout grâce au rôle capital de Pauline Kergomard (1838-1925). IG 1879-1917 (retraite) :

- née Reclus

- a, jeune institutrice, combattu les salles d'asile

- spécificité de l'école mat., import. du jeu, X leçons et "dressage"

□ La maternelle est envisagée avec malthusianisme :

- déjà avant 1900 un enfant de deux à six ans sur quatre seulement la fréquente
- avec la disparition des écoles congréganistes la proportion recule
- et elle ne sera encore que d'un sur sept après la guerre.

4°) L'organisation d'ensemble du primaire au XIXe siècle

- cf. P.Giolitto, *Histoire de l'enseignement primaire au XIXe siècle*, Nathan, 1983 & 1984, 2 vol., 287 & 256 p.
- des modèles pédagogiques très anciens, légués par la Contre-Réforme. De même :
- **“ De Jules Ferry aux années 1960, l'enseignement primaire français n'a pas connu de modifications fondamentales: les effectifs ne peuvent plus guère progresser (la proportion d'illettrés se maintient autour de 4 %), l'organisation pédagogique reste celle de 1882, à quelques retouches près [...]. Le contenu varie peu... ”** (P.Albertini, p. 71)
- **“ La mémoire des Français passés par la “ communale ” est très riche et, encore aujourd'hui, l'émotion affleure souvent à l'évocation d'une leçon d'écriture à l'encre violette ou d'une rentrée des classes, “ le premier octobre ”. ”** (P.Albertini, p. 73)

a) Les finalités de l'école primaire

structure reflète division de la société :

Aux enfants de la bourgeoisie sont réservées les classes élémentaires des lycées, tandis que les enfants du peuple, pour lesquels l'enseignement du premier degré est directement préparatoire à la vie professionnelle, se contentent des écoles primaires publiques (les “communales”). **Les républicains n'ont pas voulu mettre fin à la dualité du système éducatif, essentiellement parce qu'il fallait opérer une sorte de “transculturation”** : prudence car l'unité républicaine sera œuvre de longue haleine et l'école ne peut qu'accompagner le mouvement de la société (M.Crubellier). **L'école élémentaire est un “vestibule” de la vie professionnelle pour les enfants du peuple, elle ne doit donc pas inciter à “sortir de sa condition”, d'où la limitation de la dose d'instruction (en quantité et qualité), mais cela n'empêche pas de former le citoyen, capable de défendre sa patrie. “Le primaire est l'école du peuple ; il forme un tout et doit rester à l'écart des autres ordres d'enseignement” (Ferry).**

S'imbiber de religion, moyen de stabiliser la société

former le citoyen, capable de défendre sa patrie

⇒ social. & anarch. contestent toutes ces finalités

morale ou acculturation ? : possibilité de scanner le chap. VI du Crubellier-VHFC

b) Le poids des contraintes

le temps :

- absentéisme scolaire (très inégal au cours de l'année), moyen d'économiser (>>> 1881)

⇒ faible rendement. P.Albertini : “ des scolarités chaotiques ”. **C'est seulement l'institution**

des allocat. fam. (1932) qui, permettant de faire pression sur les familles, assurera un progrès définitif de la fréquentation !

- rythmes : premier oct., 14 juill. Classe de 3h-3h. Récréations instituées par Duruy en 1866.

Certif (25 % d'une classe d'âge l'obtient en 1902)

□ mentalités obsédées par "nécessité" de séparer les sexes à l'école : voir + haut

□ âge longtemps variable des élèves dans même classe :

- **Lente est l'émergence de l'idée de créer des "cours", correspondant à la succession des âges des élèves au fil de leur scolarité (dans les écoles où il y a beaucoup d'enfants, surtout) ; trois "cours" ("élémentaire", "intermédiaire", "supérieur") sont formés ici et là à partir de 1882, avec une conception "concentrique" du contenu de l'enseignement en leur sein, tandis que J.Ferry crée en 1879 les "classes enfantines".**

- prise conscience 1850 >>> de la spécificité de l'enfant de 5 à 7 ans (>>> là accueilli dans salles d'asile, mêlé aux autres enfants)

J.Ferry crée en 1879 les "classes enfantines"

- addition des deux ⇒ 4, puis 3 "cours"

□ en marge de l'école : la société enfantine : possible scanner le chap. VIII du Crubellier-VHFC

c) Les trois "modes"

- Dans le primaire

- plages de recouvrement chronolog.

- les méthodes et les contenus se stabilisent, avec le triomphe du mode dit simultané

□ le mode "individuel" :

- légué par les "petites écoles" de l'Ancien Régime

- causes :

* diversité des livres apportés par les élèves

* chaque élève a son propre calendrier scolaire !

- à tour de rôle les élèves viennent recevoir leurs leçons au bureau du maître

- le reste du temps, ils sont censés étudier seuls à leur banc

- ⇒ le maître joue le rôle de "précepteur"

- ⇒ la classe n'existe pas

- ⇒ énorme perte de temps

- ⇒ mentalités obsédées par le danger du contact individuel du maître avec les filles de la classe ! (voir + haut)

□ le mode "mutuel" :

- **méthode dite aussi "lancastérienne", du nom de Lancaster, son initiateur d'outre-Manche**

- grande innovation pédagogique de la Restauration

- des associations militent, c. la **Société pour l'Instruction élémentaire**

- les élèves sont répartis en "classes de niveau"
- le maître instruit des enfants choisis parmi leurs camarades et appelés "moniteurs"
- à leur tour les moniteurs dispensent leurs leçons à des groupes d'élèves ; ils sont "instituteurs les uns des autres"
- syst. pyramidal ⇒ un seul maître peut "présider" à l'instruction de centaines d'enfants
 - ⇒ économies (!)
 - ⇒ organisation "militaire" (sifflets, cdts, etc.) de la classe ⇒ élèves totalement conditionnés, corsetés
- ⇒ brève carrière (v. 1815-1850)

□ le mode "simultané" :

- inventé par les frères des Écoles chrétiennes ⇒ une longue histoire
- retient du mode indiv. l'ens. direct du maître, du mode mut. le caract. coll. de la transmission du savoir
- chaque classe est divisée en "sections" homogènes (3 sous la IIIe), le maître s'adressant à chacune d'elles à son tour
 - ⇒ nécessité d'occuper les autres sections
 - ⇒ enfant toujours noyé dans le collectif
- mode qui se développe entre 1830 et 1880, favorisé par les gouvernements, et triomphe avec l'École de Jules Ferry
- avec dév. des "cours", disparition progressive des "sections"

5°) Les contenus de l'enseignement primaire

a) Les matières et l'encyclopédisme

□ long débat / opportunité d'acroître ou de réduire le nombre des disciplines enseignées à l'école primaire :

- partisans d'une limitation du nombre :
 - * craignent que le dév. des connaissances porte atteinte aux croyances relig. et compromette la stabilité sociale
 - * sont minoritaires tout au long du siècle
- ceux qui souhaitent ouvrir + largement les programmes de l'école primaire :
 - * soulignent que mise en place d'une société de + en + technicienne rend indispensable l'élévation du niveau d'instruction des ouvriers et même des agric.
 - * sont majo. (très nettement 1850>>>)

□ étapes :

- "petites écoles" de l'Ancien Régime délivraient un ens. étriqué (alpha. + un peu d'écriture) au sein duquel religion se taillait part du lion
- Restauration n'édicte rien en ce domaine ⇒ grandes disparités entre écoles

- Monarchie de Juillet accroît le nombre des matières d'enseignement dans les écoles 1res
(et les matières auxquelles les futurs institut. s'initient dans les École normale d'instituteurs)

- SR = nouvel accroiss. des progr., l'ens. Primaire devant embrasser "toutes les connaissances nécessaires au développement de l'homme et du citoyen" (Carnot)

Mais loi Falloux 1850 = coup de frein (et même en retrait par rapport à Monarchie de Juillet), surtout à cause de Thiers, pour lequel "lire, écrire, compter, voilà ce qu'il faut apprendre. Quant au reste, cela est superflu."

- "limitation" = maître-mot de l'Emp. autorit.

- V. Duruy adapte les progr. à la réalité éco. & soc. :

* accroît le nombre des matières facultatives (dessin, LV, comptabilité, géométrie, gymnastique, exercice "hygiénique", aux effets moraux !)

* promotion de l'histoire-géographie au rang de disciplines obligatoires (1867)

* ens. agricole dans EN et écoles 1res (pour conserver aux institut. "des goûts simples et modestes" et freiner l'exode rural)

- Ille, dès ses débuts, voit dév. tendance à l' "encyclop." :

* sous impulsion de Jules Simon, Paul Bert, pédagogues comme Pestalozzi, des positivistes qui souhaitent ainsi renforcer l'ens. scientifique, même à l'école Primaire

* ex. : gymn. devient obligatoire (défaite), en 1880 (seulement)

□ conclusion :

- programmes encyclopédiques & accroissement nombre matières enseignées

- mais n'a pas réduit écart avec classes élémentaires des lycées : il ne faut pas porter atteinte à la sacro-sainte "stabilité sociale" !

- d'autre part, toutes les écoles 1res n'appliquent pas intégralement les circulaires à ce sujet
⇒ histoire-géographie & gymnast. n'entrent que petit à petit

b) Les méthodes

□ 2 grands car. géné. :

- enseignement concentrique pour plupart des matières

- obsession de l'emploi du temps, du "journal de classe" (rendu obligat. par Duruy 1866), qui reçoit "la préparation résumée des matières enseignées aux élèves"

□ la méthode "traditionnelle" :

- basée sur la mémoire et la répétition mécanique, sans souci de compréhension

- le maître s'**efface au profit du livre, l'élève apprenant par cœur ddes et réponses**

- formalisme des gestes et des attitudes (ex. : "cérémonie" de l'entrée en classe, avec insp. de propreté, prière, etc. ; apprentissage des opérations math. : lire Prost, p. 130)

□ renovation pédagogique dès le Second Empire :

- caractère minist. et officiel (instructions, Musée pédagogique créé en 1879)

- basée sur le mode "simultané"

- fait appel à la Raison, au concret, mais inconvénients du mode sim.
- avec décalage d'une diz. ou une quinzaine d'années (v. 1880) : rénovation pédagogique dans secondaire (moins profonde) :
 - * mêmes principes de base
 - * recul du latin (composition latine disparaît du bac, vers latins deviennent fac., accent mis / version au détriment du thème)
 - * introd. de l'explication de texte
 - * la Dissertation inaugure son règne à la Belle Époque
- le cas de la lecture :
 - dans presque tous plans d'études on part des éléments du mot pour atteindre successivement le mot, la phrase, et parvenir à la lecture courante
 - méthodes pullulent, avec victoire progressive des méthodes écriture et lecture, mais principes essentiels en place dès XVIIIe siècle
 - dans mode indiv. :
 - * chaque élève a son manuel ou son almanach ou ses manuscrits (contrats familiaux le + souvent !)
 - * lecture du latin privilégiée au détriment de celle du français !
 - * maître relève les fautes de lecture *stricto sensu*, sans se soucier de la compréhension
 - dans mode mutuel : caractère mécanique de l'ens. de la lect. : *lire tableau Giolitto t.II, p. 53*
 - dans mode simultané :
 - * application intégrale des principes de base
 - * triomphe du français
 - pendant longtemps, lecture courante dans Bible, catéchisme, manuel d'histoire ou autre
 - triomphe tardif des romans pédagogiques, dont *Le Tour de la France par deux enfants* est l'exemple le plus connu (Mme Fouillée, 1877). Mais aussi *Francinet*, 1867
- Remarque sur écriture et grammaire :

“ **L'impression d'ensemble est assez pitoyable : les instituteurs maîtrisent mal le savoir qu'ils sont censés transmettre (combien de fautes dans leurs propres écrits !)** ; surtout, la grammaire fait jargonner (on la **récite sans la comprendre**) et l'analyse baragouiner (on y torture la langue pur en extraire ses prétendus sous-entendus). ” (P.Albertini, p. 25)
- l'enseignement de la langue française :
 - véritable croisade, inaugurée par la RF, X langues régio. Cf. multiplication 1850 >>> des prescriptions rendant obligat. l'usage du français dans écoles 1res
 - ens. introduit en tant que tel par loi Guizot 1833
 - pour l'orthographe :
 - copie, cacographie (= "mauvaise écriture", que l'élève doit corriger), dictée surtout
 - grammaire

- la "composition" :

* apparaît assez tard, et dans un but pratique

* sous diverses formes :

* "version française" (= transformation du type "L'abeille diligente sort le matin de sa ruche pour aller chercher son butin" >>> "La mouche à miel laborieuse quitte au point du jour son logis pour recueillir sa pâture")

* résumé de texte

* "rédaction" (CR écrit d'une leçon orale, le + souvent)

* "rédaction sur l'image" (*idem*, à partir d'une gravure)

* description (objet, ferme, mine)

* composition épistolaire (thème moralisateur le + souvent. Ex. : "Un jeune cultivateur, informé qu'un de ses anciens camarades d'école, établi dans un autre village, commence à fréquenter les cabarets et les cafés, cherche à l'en détourner.")

* la composition sous la forme d'un récit est relativement rare au XIXe siècle

- la "récitation" n'apparaît qu'en 1882

□ l'enseignement de l'histoire :

- rendu obligatoire à l'école primaire seulement en 1867 (V.Duruy)

- la carte murale : les premières étaient très souvent des cartes de la Palestine, destinées à **l'enseignement de l'histoire sainte**

- buts : respect de l'ordre établi et des valeurs morales qui le sous-tendent, supériorité de la IIIe Rép. / régimes antérieurs, développement du patriotisme, préface de l'instr. civique

- un ens. très manichéen

- lge importance des "abrégés" (*cf.* ceux de Le Ragois) avant 1850 (ens. fac. alors)

- véritables manuels sous la IIIe Rép. (*cf.* le "petit Lavisser") : texte, récits, résumés, dessins

- **l'histoire, qui se résumait autrefois à de fastidieuses chronologies et à un récit pittoresque de batailles et de règnes, s'enrichit dès les années 1880 d'une réflexion politique et patriotique**

- **en 1906, l'éditeur Hachette confie aux historiens Albert Mallet et Jules Isaac la tâche de rédiger les différents volumes d'une histoire de France, de l'Antiquité à l'époque contemporaine, pour les élèves des lycées et collèges**

- Les auteurs imaginent de compléter les cours par des documents (textes et illustrations) **destinés à initier les élèves à l'enquête et à la réflexion** historiques

- Après la Grande Guerre, Jules Isaac introduit aussi dans ces manuels les résultats des nouvelles recherches historiques. Ainsi, il rédige des chapitres sur les transformations économiques

□ l'enseignement de la géographie :

- but patriotique aussi, et faciliter peuplement de l'empire colo.

- rendu obligat. lui aussi en 1867, mais pas de programme officiel avant 1882

- imp. de Levasseur
- 2 grandes méthodes :
 - * de l'étude du globe au particulier
 - * inverse, partant du "lieu natal"
- grande imp. de l'apprentissage par la carte (regardée, dessinée)

6°) Divers

a) Les Écoles primaires supérieures & l'ENS de Saint-Cloud.

"primaires d'élite"

□ Les EPS :

- écoles primaires supérieures (EPS)
- créées par loi Guizot 1833
- mais échec
- renouveau sous IIIe (1886) :
 - * copie de l' "enseignement spécial", puis de l' "ens. moderne"
 - * recrutement après le certif.
 - * réglementation identique pour filles & garçons (original)
 - * conduisent en 3 ans au brevet élém. ; dans certaines, préparation du Brevet sup. en deux années suppl.
 - * vise la "classe moyenne", sans risque de "déclassement"
 - * possèdent des sections spéciales, à finalité profess.
 - * attraction des EN
 - * remplacement progressif par des cours complém.
 - * disparition en 1958

□ L'ENS de Saint-Cloud :

- création ENS Fontenay & StCloud pour former les profs d'EN (1880-1882)
- l'ENS de Saint-Cloud, couronnement de l' "ordre primaire", de l'école du peuple
- Saint-Cloud accueille les "primaires d'élite", les fils du peuple et les "tâcherons du savoir", pour lesquels le supérieur est une "cité interdite" (Cf. J.-N. Luc et A.Barbé, *Des Normaliens. Histoire de l'École normale supérieure de Saint-Cloud*, Presses de la FNSP, 1982, 323 p.).

b) Des élèves adultes

- Il existe des élèves adultes, dans des formes d'enseignement qui ont décliné, et des modes de vulgarisation qui ont réussi.
- Parmi les premières, inspirées par l'idée de progrès, il faut tout particulièrement noter :
 - les "Sociétés" du XIXe s. commençant, qui déclinent dans dernier tiers du siècle :
 - * soc. polytechniques, philomathiques, philotechniques ou "pour l'instr. élémentaire"

* instruct. populaire dans ce cadre bien vue par milieux monarchistes car moyen d'encadrement

- les cours d'adultes de l'enseignement public, qui composent un véritable enseignement post-scolaire, en recul toutefois à partir des années 1890.

* premières exp. sous Monarchie de Juillet (formation prof. surtout, avec très peu d'élèves)

* 1850 & Second Empire restreignent les crédits (confondus dans même article du budget que les établissements charitables !)

* ddes venues des ind. (de l'Est surtout) eux-mêmes ⇒ reprise avec Empire libéral (cours du soir = 790 000 en 1869, mais cours sur trois mois)

* les buts : instruction, "éducation" et surveillance : il faut former des "hommes probes, citoyens courageux, braves soldats, aimant leur pays et leur prince", freiner l'exode rural à la campagne

* Échec patent dès années 1890

- Les universités populaires apparues en 1895 obéissent au désir des intellectuels d'aller au peuple (à la russe) et enseigner un public ouvrier. À la Belle Époque, les deux centaines d' "UP" s'en tiennent trop aux conférences magistrales et (tardivement) au billard, sans inventer de culture commune aux deux catégories sociales qu'elles font se rencontrer.

- Les bibliothèques scolaires pour adultes, dont les premières remontent au Second Empire, existent toujours à la Belle Époque, avec pour buts l'instruction et la défense contre les journaux et les brochures à bon marché, mais elles sont, désormais et souvent, peu fréquentées.

□ Des formes de vulgarisation ont réussi, par contre :

- la formation intellectuelle dans cadre des soc. de sec. mutuel, puis dans le cadre syndical,

- les bibliothèques populaires de la Ligue de l'Enseignement (relais pris par bibliobus dès avant Seconde Guerre mondiale)

- débuts du Musée des ATP dès avant 1939

- les publications instructives de certains éditeurs comme Hachette (Louis, normalien frappé par fermeture de l'École sous Restauration), Flammarion et Larousse (Pierre, dont le dict. est une arme de combat idéologique)

- *Grande Encyclopédie française*, "radicale" ; *L'Encyclopédie française*, dirigée par Lucien Febvre

- la presse, évidemment, dont la presse ouvrière (*cf. L'Atelier*)

c) Remarques sur le latin et le grec

- certitude, héritée des jésuites, **que l'univers scolaire doit être le + possible étranger au siècle**

- intégration à un monde antique idéalisé, irréel

- discours latin en classe de 1^{ère} : le prof. dicte la " matière " du discours, *i.e.* un résumé très construit, l'élève n'a de liberté que dans les figures (l' " éloquence ")

- extrême aisance dans la maîtrise de la phrase complexe

- la circulaire de Jules Simon en 1872 porte un coup au latin : vers, thèmes et discours sont condamnés, au bénéfice de l'étude de la langue, il valorise les langues vivantes. Mais tollé et chute de Thiers.

- Surtout, Jules Ferry en 1880 élimine le latin des classes élémentaires et en diminue l'imp. dans les grandes classes. Mais le latin reste obligatoire dans tout l'enseignement classique.

- Violente et célèbre diatribe de Raoul Frary, *La question du latin*, 1885 :

* passait pour le meilleur élève que LLG ait jamais eu (plusieurs prix au Cartel des Gauches, par ex.)

* cacique à ENS, à l'agrégation de lettres

* dénonce le poids du latin et propose son remplacement par la géo.

- la Belle Époque voit une véritable crise du grec :

* il n'est plus indispensable de l'avoir étudié, sauf pour enseigner les lettres

* réforme du concours ENS 1904 le rend facultatif

d) Les humanités institutionnalisées : "cagnes" et École normale supérieure

□ L'École installée rue d'Ulm depuis 1847 est le conservatoire institutionnel des humanités classiques, alimenté de plus en plus par des classes préparatoires spécifiques.

□ Celles-ci sont appelées officiellement rhétoriques (puis premières) supérieures, surnommées "cagnes" ("khâgnes" après guerre), et installées dans les lycées Henri-IV, Louis-le-Grand, Condorcet, Lakanal et quelques établissements de province (voir la première partie de la thèse de J.-F. Sirinelli, *Génération intellectuelle. Khâgneux et Normaliens dans l'entre-deux-guerres*, Fayard, 1988, 721 p.).

□ Temples des langues anciennes et de la méritocratie républicaine, les "cagnes" préparent à un concours réaménagé, en fonction des nouveaux programmes de l'enseignement secondaire issus de la réforme de 1902, en trois sections : latin-grec, latin-langues, latin-sciences.

□ Chargé de promouvoir les élites de la République, "le" concours est l'aboutissement d'un système bien français où règnent en souveraines les lettres classiques.

□ Dans les pépinières qui l'alimentent s'illustrent des professeurs prestigieux comme Alain (Émile Chartier, 1868-1951, ses "propos" paraissent à partir de 1906), professeur de philosophie à Henri-IV de 1909 à sa retraite en 1933. Ces classes drainent les "meilleurs élèves littéraires des lycées de la III^e République, drainage lui-même précédé d'une première orientation de ces lauréats vers les khâgnes parisiennes." Latin et grec sont rois.

mais l'histoire est fort redoutée, même après la réforme de 1903 qui fait passer le programme de toute l'histoire universelle (!) à quelques questions, très larges.

□ la reproduction :

- les fils de normaliens sont 1 500 fois sur-**représentés à l'ENS**

- **les 2 fils de Duruy y intègrent, l'un en 1863, l'autre en 1872** ; ses petits-fils Glachant feront de même en 1882 et 1883

□ La rue d'Ulm est la voie royale vers les grands postes de l'enseignement français des années 1900, dans le secondaire et le supérieur

□ La "rue d'Ulm" n'est pas absente en littérature. Dans *L'Étape*, que publie en 1902 Paul Bourget, le professeur Joseph Monneron, ancien élève de l' "École", est un personnage de déraciné social qui a brûlé les étapes, ce qui par métaphore signifie que l'évolution sociale ne doit se faire que par phases graduelles. Dans *Jean-Christophe*, le normalien Romain Rolland "s'est mis en scène à travers le grand ami de Jean-Christophe, Olivier Jeannin, élève de la rue d'Ulm". Le normalien Paul Bouteiller est un personnage central et fort critiqué dans les trois volumes du *Roman de l'énergie nationale* de Barrès : ancien professeur de Nancy devenu ministre, il est le démagogue et le déraciné par excellence.

□ la recherche :

- **faute de moyens, de locaux, de professeurs, l'École ne développe aucune activité de recherche** qui pût accroître sa réputation

- **Louis Pasteur, le premier, décide d'organiser de véritables laboratoires et d'y diriger systématiquement les élèves**

□ Mais en politique, avant 1914, Jaurès est le seul homme d'envergure nationale qui soit normalien, à la différence de l'entre-deux-guerres.

e) L'institutionnalisation de la culture scolaire

□ L'école habitue à mesurer l'espace avec le système métrique, mais elle sacralise aussi l'espace national, la carte de France a partout remplacé celle de la Palestine, qui avait été **souvent le seule dans le premier XIXe siècle, elle homogénéise et valorise le temps.** "Une place prépondérante est faite par l'école à l'enseignement du français, depuis le simple lire-**écrire jusqu'à une première ouverture sur les œuvres littéraires**" (M.Crubellier) : unification linguistique, avec un sévère combat contre les "patois", règne de l'orthographe, de la dictée, rédaction et récitation étant essentiellement destinés à l'apprentissage de la langue. Un corpus scolaire se constitue, avec des textes **choisis d'œuvres classiques (XVIIe siècle plutôt que XVIIIe)**, des romans scolaires, des bibliothèques scolaires, des poètes favoris, Hugo et La Fontaine certes, mais aussi Jean Aicard, Henri Chantavoine, François Fabié, Eugène Manuel et André Theuriet.

□ Tout au long du siècle, la morale est prééminente à l'école, les lois républicaines **confirment cette place d'honneur, au nom du "triomphe définitif du bien sur le mal"** (J.Ferry),

mais aussi de “la longue tradition d'un enseignement scolaire, chrétien dans sa source”

(M.Crubellier) : il faut moraliser, acculturer les populations, régler l'ordre social, grâce à la morale de Franklin mais aussi de la tradition chrétienne et des devoirs envers Dieu. Travail, épargne, propriété, individualisme, progrès, patrie, sont les grandes valeurs, auxquelles s'ajoutent pour les fillettes des leçons d'économie domestique. L'école se veut ouverture sur le monde, mais elle accorde une faible attention à l'art, se méfie du corps comme de l'irrationnel, ne rend qu'un hommage gratuit au travail manuel, est antiféministe (de manière très traditionnelle).

□ Une société infantine se maintient en marge de l'école, ce que celle-ci refuse et ce que montreront bien *La guerre des boutons* de Louis Pergaud (1912), les études d'Arnold Van Gennep, la Bretagne de Pierre-Jakez Hélias ou l'Auvergne de Robert Sabatier. L'école **impose ses rythmes comme sa culture et l'on comprend que “la mémoire des Français passés par la “communale” [soit] très riche et, encore aujourd'hui, l'émotion affleure souvent à l'évocation d'une leçon d'écriture à l'encre violette ou d'une rentrée des classes, “le premier octobre” ” (P.Albertini), comme se sont très profondément inscrits dans la mémoire les “romans pédagogiques”**.

III. LE PERSONNEL ENSEIGNANT

1°) Les "maîtres d'école" des enfants du peuple jusqu'aux lois Jules Ferry

a) Leur situation du début du siècle

- maîtres d'école laïcs de qualité médiocre, en + **sacristains, chantres ou fossoyeurs...**
(car impossible de vivre avec les seules "rétributions scolaires" versées par les parents)

⇒ dépendance vis-à-vis du curé

- location saisonnière (cf. foire de Barcelonnette) parfois

- incompétence :

* "brevet" exigé est une formalité

* individus qui ne peuvent faire un autre métier et veulent échapper au service militaire

b) Les facteurs d'évolution

□ Loi Guizot / ens. prim. (1833) :

- toutes communes sont tenues entretenir une école et au moins un maître (congrég. ou laïc)

- **tous départements sont tenus d'avoir une École normale d'instituteurs. 1ère à Strasbourg** en 1810. Internat quasi-monacal. Hostilité des conservateurs, surtout envers celles de filles (1ère en 1838 seulement, 11 seulement en 1863)

□ la nomination des inst. est retirée aux municipalités en 1852 (⇒ recteurs)

□ amélioration des traitements :

* traitement fixe s'ajoute depuis 1833 aux "rétr. scol."

* revalorisé par loi Falloux 1850

* sort des instit. amélioré aussi par V.Duruy

c) Les maîtres d'école à la veille de la République

- **les Écoles normales d'instituteurs ont relevé le niveau intellectuel**

- inst. ivrogne ou débauché disparaît

- nouveau statut social :

* opinion ne se fait plus la même idée des maîtres

* le maître d'école est devenu l'inst.

* il cce à se sentir sup. aux villageois

* et aspire à être traité à l'égal du curé

- mais les traitements restent faibles ⇒ vêtement, etc.

- tutelle du maire et du curé ⇒ aspiration au renforcement de la hiérarchie

- des transfuges du monde rural

- des revues pédagogiques

2°) Les professeurs du secondaire des notables (>>> 1880)

a) Faiblesses et divisions de la société enseignante

□ petit nombre et dispersion

□ stratif. :

- "maîtres d'étude" & "répétiteurs" = les "pions", parents pauvres et prolétariat universitaire

- les "régents" (terme >>> 1867) = les profs des collèges (communaux)

- les profs des quelques collèges d'État et des lycées :

* ont passé une agrégation (spécialisée) ou espèrent la réussir

* Normaliens en sont l'aristocratie

b) La condition "universitaire"

- des traitement très variables (ceux du débutant à Paris > ceux des fins de carrière en province)

- origine sociale modeste, avec montée recrutement des petits fonctionnaires

- mariage assez rare, et pas dans la "bonne société"

- pas d'enracinement dans la soc. locale

- conservatisme culturel

- hétérogénéité politique, mais surtout "centre-gauche" (!)

- **la mobilité** : " Une fois passé le concours, la carrière elle-même se fait au mérite : les **inspecteurs généraux de l'Instruction publique, dans leur tournée de printemps, évaluent** toutes les compétences et, de retour à Paris, procèdent aux promotions, aux sanctions et aux mutations. " **L'espace concerné étant national, la mobilité est forte (P.Albertini, p. 43)**

3°) Les instituteurs de la République

a) Leur condition

□ croissance numérique.

- Les seuls instituteurs sont plus de 125 000 pendant l'année 1912-1913

- **loi 1879 oblige tous départements à avoir deux École normale d'instituteurs (auparavant : créations ou extensions d'École normale d'instituteurs)**

- ne sont plus concurrencés : loi 16 juin 1881 / titres de capacité du personnel (nouveau) prévoit un régime unique : le "brevet de capacité" (avant, une "lettre d'obédience" suffisait !).

Loi 1886 prévoit disparition du personnel congrég.

□ leur condition matérielle, leur statut, leur prestige ont été améliorés par la République :

- loi 1889 / instituteurs :

* nommés par le préfet

* payés (très mal !) par l'État. Deviennent enfin des fonctionnaires. Mais commune paie locaux et logement (toujours)

⇒ indép. vis à-vis du curé et du maire (l'inspecteur n'étant pas considéré comme un sup. hiérarchique contraignant)

*** l'instituteur perd l'exemption du service militaire**

- conséquences :

* rôle soc. & politique de l'installation de l'instituteur au village, mais il est relativement marginalisé, pauvre, et astreint à une véritable "ascèse"

* indép. et rôle font oublier à l'instituteur ses mauvaises conditions matérielles

- Mais s'il est payé par l'État depuis 1889, formé par une école normale, devenu à son tour un notable, le maître d'école a une "gloire" (Marcel Pagnol) plutôt rapée, besogneuse et restreinte aux dimensions de la commune, où il distribue l'instruction, connaît les formules juridiques et les démarches à faire en tant que secrétaire de mairie.

- Traitement modique, dépendance vis-à-vis des autorités font socialement de lui un tout petit notable. A l'exception des régions cléricales, les instituteurs sont les égaux des curés

- **La difficulté du concours d'entrée à l'EN décourage les candidats médiocres.** Même lorsque le nombre de postulants se restreint, les exigences restent élevées. Il arrive que des promotions soient incompetentes, faute de candidats suffisamment « capables ». Cette désaffectation masculine relative est compensée par une féminisation (relative elle aussi) du corps primaire

- Mais le temps des grandes campagnes politico-pédagogiques passe pour les "hussards noirs de la République" (Péguy, 1913).

□ élévation du niveau d'études demandé :

- brevet de cap., puis brevet élémentaire, puis (1932) supérieur

- Vichy 1940 : bac.

- **École normale d'instituteurs recrutent au niveau du Brevet élémentaire (un concours, préparé dans EPS et CC)**

- elles dispensent en trois ans une formation gén. et prof. Enseignants sortis de StCloud et Fontenay

- elles forment la majorité des instituteurs pendant longtemps (mais retard pour institutrices)

⇒ grande homogénéité (apogée dans l'entre-deux-guerres)

□ l'institutrice :

- les traits qui caractérisent l'isolement des instituteurs sont encore + accusés pour elles !

- grandes diff. initiales d'insertion, d'autant + que, jusqu'au début du XXe siècle, une forte minorité d'entre elles ne sont pas passées par les ENI

- un grd isolement moral

- traitement aligné sur celui de l'instituteur seulement en 1919
- **à l'opposé de l'instituteur, fréquemment secrétaire de mairie, l'institutrice n'occupe pas de position influente dans la commune**
- diff. à trouver à se marier
- une situation, donc, très inconfortable

b) Les premières générations d'instituteurs républicains

- foi laïque et conviction rép., sincère ou forcée. Mais " **C'est le combisme, beaucoup plus que le ferrysme, qui voit l'instituteur afficher son agnosticisme** : en 1914, aucun élève de l'école normale de Toulouse ne va à la messe. " (P.Albertini, p. 68)
- **l'Église s'est raidie contre l'« école diabolique »**, une hostilité qui peut conduire à des véritables mises en quarantaine, des persécutions par les commerçants, le curé, le **maire...**
- **l'Église encourage la mise sur pied d'associations de pères de famille chargés de surveiller les instituteurs laïques et de faire respecter la « neutralité » à la « communale »**
- **des évêques proscrivent une partie des manuels scolaires. Nombre d'inst. seraient d'éviter les hisotires, mais l'administration républicaine se montre intransigeante et exige des maîtres qu'ils prennent des sanctions envers les enfants récalcitrants qui se bouchent les oreilles lors des leçons « suspectes ».** Des « cléricaux » intentent des procès à des maîtres pour des propos « anticléricaux », « antichrétiens » ou antimilitaristes
- **duel entre l'inst. et le curé. frères ennemis**
- **dans les régions catholiques modérées, la guerre s'apaise à la Belle Époque, mais pas dans les régions catholiques de l'Ouest, ni, pour les instit. catholiques pratiquants, dans les régions laïques**
- **"hussards noirs de la rép."** (Ch.Péguy en 1913 : " Nos jeunes maîtres étaient beaux comme des hussards noirs. ", dans *L'argent*, publié dans *Les Cahiers de la Quinzaine*). Les **normaliens ont été formés à une vie ascétique, à la contrainte intellectuelle et affective** (non-mixité, répression de la sexualité, surveillance des promenades, censure constante des lectures, contrôle de la correspondance... **Crainte constante d'un échec aux examens, la famille de l'élève étant alors contrainte de rembourser intégralement les frais de scolarité** (engagement décennal)
- des **familles d'enseignants**, comme les Sandre (4 génér.), qui ont fourni sources de *La Classe ininterrompue* de Mona Ozouf
- Les **instituteurs jouent un rôle actif dans le recrutement des futurs maîtres** : description dithyrambique du métier dans leur classe, promotion des meilleurs élèves par des cours supplémentaires, interventions auprès des familles (problèmes financiers, **auxquels l'instituteur peut proter directement remède, ou alors bourse, châtelain, marraine ou tante receveuse des Postes et restée célibataire...**)
- sens de la **hiérarchie** très fort et obligation de la **décence** (cf. costume)

□ constitution d'amicales d'anc. normaliens, puis d'institut. (60 pour ces derniers en 1899), très déférentes et développées par la loi de 1901 sur les associations.

- **L'État encourage dès les années 1880 les amicales, alors qu'il dénie aux instituteurs le droit à bénéficier de la loi de 1884 autorisant les syndicats.**

- **L'organisation interne de ces amicales reproduit la hiérarchie institutionnelle du personnel de l'enseignement primaire : les directeurs d'école y occupent les places de responsabilité et leur voix est prépondérante**

- **œuvre de solidarité : soc. mutuelles et d'entraide, lieux d'études, d'échanges, de remise à niveau des connaissances, mais aussi de remise en cause des programmes**

- groupements corporatistes de défense des intérêts moraux et matériels :

* **dans une collaboration confiante avec l'administration**

* **lutte contre l'arbitraire (déplacements, etc.)**

* revendications : droit de nomination au recteur, meilleurs promotions, droit à la retraite pour tous, salaires décents, égalité des traitements pour les institutrices, responsabilité

financière de l'État en cas d'accident

- les 3/4 des inst. sont dans amicales à la Belle Époque

□ malgré les amicales, les inst. sont dans un grd isolement social :

- **Tout au long de la IIIe République, l'inst. reste un nouveau personnage qui peine à se fondre dans la société locale**

- comme le curé, il reste un être à part, à côté des hiérarchies : **sa culture l'éloigne des notables, comme des paysans**

- **un respect ambigu pour l'inst., car son traitement, ses horaires, etc. sont enviés, avec jalousie et méconnaissance des contraintes (corrections, surveillances, etc.)**

c) Les instituteurs du XXe siècle

□ On se souvient que les instituteurs conjuguent prestige communal et médiocrité des conditions matérielles. En conséquence et à l'époque où la laïcisation s'accroît et où sortent des manuels de morale franchement matérialistes, différents du spiritualisme kantien d'autrefois, ils connaissent les premiers doutes sur leur mission et la séduction du socialisme

□ les premiers syndicats apparaissent. Ils sont bien sûr clandestins, puisque les fonctionnaires n'ont pas encore le droit de se syndiquer, beaucoup plus revendicatifs que les amicales de la fin du XIXe siècle. Ils sont souvent de tendance anarchiste et se groupent en 1905 en une Fédération nationale des syndicats d'instituteurs et d'institutrices, qui adhère tout naturellement en 1909 à la CGT et crée l'année suivante la revue *L'École émancipée*. Mais le gouvernement dissout la Fédération le 23 août 1912, ce qui ne l'empêche pas de survivre jusqu'à la guerre.

□ Q. controversée du pacifisme pendant la Première Guerre mondiale :

- artisans de la tenue morale des Français ? message pacifiste ?
 - propagande pacif., d'instit. syndiqués, très minoritaires
 - influence / esprit public a été beaucoup + dans sens d'un soutien du moral du pays.
- Néanmoins, comme l'histoire est souvent attirée par les minorités agissantes, elle a fait + de place à la petite minorité des inst. syndiqués qu'aux autres !

□ Il reste dans les années 20 **beaucoup d'écoles communales qui ne ressemblent pas du tout aux « palais scolaires » de la République** : état des bâtiments, absence d'entretien et de nettoyage, comme de matériel

□ droit syndical aux inst. (1924) :

- un **SNI** s'était d'ailleurs déjà créé en 1919. Coïncidence avec l'homogénéité record du corps ⇒ force considérable du SNI, qui réussit presque tout de suite à contrôler mutations et promotions ⇒ une participation du syndicalisme à la gestion du service public

- va être l'épine dorsale d'une Fédération générale de l'Enseignement, puis de la FEN.

- idéologie du SNI et de la FEN :

* Laïcisme soupçonneux (qui va isoler de + en + les instit. du reste de la nation)

* Gauche (cf. les premières réunions du CVIA au siège du SNI)

* pacifisme. Dév. dans années 30 d'un pacif. "intégral" ("plutôt la servitude que la guerre", "il vaut mieux vivre Allemand que mourir Français", "nous voulons la paix même si elle doit consolider le fascisme")

□ **Avec la Grde Guerre, s'est achevé l'âge d'or des instituteurs de la IIIe République.** Le conflit a mis fin à leur rêve. Les années 1920 célèbrent l'héroïsme, plus brillant, ou l'insouciance, plus légère. Même la littérature satirique s'empare de l'inst., avec *Clochemerle* (Gabriel Chevallier, 1934), et le caricature, sous les traits d'un personnage mal « attifé » et un brin naïf, mais elle le décrit encore et surtout comme un républicain probe, une incarnation désuète des idéaux de 1789, un « disciple de Jean-Jacques Rousseau, de Mirabeau et de Robespierre »

□ dans années 30, un effort méthodique d'éducation ouvrière (org. par Ludovic Zoretti, prof. Fac. Caen et secrét. FGE) : Institut sup. ouvrier, Collèges du Travail, etc.

□ Zoretti & Delmas (SNI) sont animateurs d'une "droite" anticomm. au sein de la CGT (organe : *Syndicats*)

□ rôle dans la Résistance :

- très peu de collaborateurs

- 189 inst. et inst. sont fusillés pour résistance ; 292 meurent en camp de concentration

- résistent-ils + ou – que le reste de la pop. ??

- À la Libération, les maîtres destitués par Vichy sont réintégrés dans les cadres de **l'enseignement**

- Les instituteurs qui ont pris des responsabilités dans la Résistance vont, pour la plupart, se **lancer dans la politique et quitter l'enseignement**

□ Cf. personnage de Denis Forestier (1911-1978), instit. de village, résistant, devenu SG du SNI (1952-1962) puis président de la MGEN (1962-1977)

□ mais années 50>>> : dégradation du statut matériel et de l'image de marque

- **l'origine sociale des inst. continue, d'abord, à être identique à celle de l'avant-guerre** (catégories modestes, dont les enfants ont été « poussés »), **avec toujours, d'abord,** sentiment de promotion sociale. Comme avant-guerre, **l'école normale permet à des jeunes** de milieux populaires de poursuivre des études sans bourse délier, après 4 ans de « cours complémentaire ». Trois ans de « couvent laïc », toujours, moule normalien, bac, puis une **année de formation prof. (payée). Mais en 1946, institution d'un 2^e concours, ouvert à des bacheliers qui ne suivent que l'année de formation prof. (payée).** Mais les ENI ne forment **pas assez d'inst.** ⇒ beaucoup de non-titulaires (sans formation) sont recrutés

- 2^e phase : **la profession n'attire plus les TB élèves des milieux populaires** : les inst. sont désormais issus des classes moyennes, voire moyennes sup. Ils ont suivi un parcours scolaire moins flamboyant que leurs prédécesseurs et, le + souvent, choisissent la profession par défaut (études univ. sans guère de débouchés, ou parcours univ. hésitant, avec des échecs, etc.). Bcp ont surveillé des cantines ou encadré des centres de loisirs

- Dans les années 1990, les enfants de cadres sup. et des profs libérales sont majoritaires. **Bcp d'institutrices sont de jeunes mères de famille, mariées, qui se mettent ou se remettent à travailler**

⇒ se sont désormais surtout les filles qui succèdent aux pères inst. (tandis que les fils visent + haut)

- Symptôme révélateur : les salaires restent inférieurs à ceux du secteur privé, à nombre **d'années d'études égal...**

□ **d'ailleurs transformation profonde puis suppression des ENI** :

- 1969 : fermeture des trois années pré-bac : les élèves-maîtres sont toujours recrutés sur **concours à l'issue de la 3^e**, mais ils suivent les cours dans un lycée ⇒ les « séminaires laïques » ont vécu ! Seule subsiste la formation professionnelle, après le bac, et portée à **deux ans. C'est une transformation fondamentale des mentalités. Conséquence inattendue** : la majorité des garçons désertent après avoir obtenu le bac ! **D'autant plus que les mentalités des « cadres » n'évoluent guère** : le guide officiel des instituteurs, appelé la *Code Soleil*, dans son édition de 1973, écrit toujours : « Bien sûr, la **demoiselle de l'école** ne doit pas vivre esseulée comme une sainte dans sa niche, mais elle ne saurait non plus **impunément s'associer** à des exubérances de mauvais aloi ni se prêter à des fréquentations douteuses. » ! **Et dans les faits, nombreuses critiques contre les vies d'inst. trop « libres »**

- 1977 : suppression du concours de recrutement en fin de 3^e, remplacé par un concours après le bac ⇒ **des étudiants ayant derrière eux une ou deux années d'Université, très déçus par l'atmosphère des EN !**

- 1986 : un diplôme sanctionnant deux années d'Univ. est exigé pour pouvoir se présenter au concours d'entrée

4°) Les professeurs au XXe siècle

□ grande est la diversité des conditions : l'augmentation de la proportion des licenciés (collèges, communaux) et des agrégés (lycées, d'État) s'est opérée au détriment des professeurs non licenciés et des répétiteurs, véritables "paria de l'Université" (A.Prost). Aristocratie = anciens normaliens. PEGC

□ de +, >>> Libération, le Parisien gagne + que le provincial. Cf. Albertini, p. 124 : **“ l'opposition hiérarchique du secondaire et du supérieur est perturbé ” par le fossé qui sépare, jusqu'à la Libération, le cadre parisien du cadre provincial : un agrégé parisien n'a matériellement pas intérêt à abandonner un poste en lycée pour une maîtrise de conférences en province. ”**

□ Moins engagés que les instituteurs dans la vie sociale, penchant vers un radicalisme politiquement centriste et socialement modéré, les professeurs ne se voient dotés par la société que d'un statut ambigu de "bourgeois-stagiaires". de "demi-bourgeois". S'ils arrivent parfois à avoir les revenus de la bourgeoisie, ils n'en ont pas la fortune héritée, sont des "boursiers" et non des "héritiers", ne possèdent ni maison ni propriété, et leurs filles ne sont pas de beaux partis. Leur situation sociale est équivoque : ce sont des bourgeois par la culture et par le revenu, non par le patrimoine, les relations et la famille, rarement bourgeoise. De plus, ils sont suspects parce qu' "intellectuels". Les professeurs du secondaire n'ont, même les agrégés, qu'un statut de "demi-bourgeois", de "bourgeois stagiaires" (A. Prost, *L'Enseignement en France. 1800-1967*, coll. U, globalement recommandé). Pour eux le célibat laïc recule, mais guère le nomadisme.

□ Encore dans années 30, il faut avoir son « jour » de réception, il faut inviter son proviseur à dîner, etc.

□ un comportement inévitablement malthusien

□ P.Albertini, pp. 124-125, nuance : “ Mais son existence matérielle (passés les débuts de carrière) n'est pas systématiquement précaire... ” ⇒ “ On a trop souvent décrit les professeurs de la IIIe République comme des demi-bourgeois complexés. ” **Quant à l'isolement social** : “ Les années passant, il semble que cette inhibition soit levée : dans les années 1930, les professeurs de lycée s'engagent davantage (surtout dans les partis de la gauche modérée) et connaissent même d'assez beaux succès électoraux en 1936 (plus de 10 % des élus à la Chambre, ce qui correspond à une sur-représentation de facteur 100). Les principaux organes de réflexion politique sont alors soutenus par des contingents d'enseignants (on en trouve beaucoup à *Esprit* et à *Vendredi* ; au Comité de vigilance des intellectuels antifascistes ; à la Ligue des droits de l'homme). ”

□ des profs hors normes, comme Georges Bidault à LLG dans les années 30, qui invite des élèves à déjeuner après la classe dans un petit restaurant du quartier et leur commente

l'actualité littéraire et surtout politique

□ quasi-disparition de la respectabilité bourgeoise dans les années 60 et 70 !

□ La Grande Guerre améliore partiellement le sort des femmes professeurs :

- Appelées à remplacer les hommes mobilisés, elles font preuve de compétence

- Dans les lycées et collèges de garçons, elles sont nombreuses à occuper des chaires momentanément vacantes

- **après guerre, comme pour les institutrices, les carrières féminines s'améliorent,**

conséquence de la pénurie de main-d'œuvre masculine

- **Grâce à l'action des amicales et aux revendications des associations féministes, l'inégalité de statut entre professeurs femmes et hommes s'atténue** : égalité des salaires, congés de maternité, etc.

- mais longtemps, elles furent écartées de la Société des Agrégés !

□ Mais problème particulier pour les jeunes filles :

- **Protégées par leur famille, le lycée ou le pensionnat, puis par l'École de Sèvres, les JF se lancent dans la carrière sans avoir jamais dû se prendre en charge.** Nommées loin de leurs proches, dans une ville de province inconnue, elles doivent brutalement affronter seules les **difficultés de la recherche d'un logement, les inquiétudes de la découverte du métier et, surtout, les usages qui s'adaptent à leur condition...**

- **Elles découvrent vite qu'une jeune femme professeur qui sort seule, se promène, voyage, va au théâtre, s'habille bien, converse ouvertement avec des hommes, scandalise la bourgeoisie.** Des profs de ses enfants celle-ci exige un comportement de nonnes.

- Dans les domaines politiques et religieux aussi, réserve et discrétion marquent un **personnel secondaire féminin cantonné aux œuvres caritatives**

□ **l'évolution de Sèvres et ses conséquences** :

- Les pensionnaires ne sont toujours pas autorisées, après la Grande Guerre, à sortir en dehors des promenades **obligatoires et surveillées, non plus que d'aller les cours de la Sorbonne ! Car, formation très traditionnelle à cette ENS...**

- Après la Grande Guerre, dans un contexte de libéralisation du statut de la femme, une partie des élèves supporte en revanche de **+ en + mal l'« internement »** de Sèvres

- ⇒ de + en + de Sèviennes préparent les agrégations féminines

- **quelques filles entrent à l'ENS de la rue d'Ulm, la 1^{ère} (en Sciences) en 1926, 3 en Lettres en 1927**

- ⇒ **quelques pionnières entrent à l'Université, rejoignant des étudiantes (1/3 des effectifs en Lettres dès 1910)**

- ⇒ **□□□□□□□□□□, profitant des lacunes de la réglementation plutôt que d'une véritable autorisation, se présentent aux agrégations masculines.** Une 1^{ère} agrégée (en philo) en 1905

- en 1924, réforme Bérard : ttes les agrégations deviennent mixtes et les agrégations féminines disparaissent (elles seront rétablies + tard !)

□ en 1956, les femmes deviennent majoritaires chez les profs de lycées : le temps des pionnières est révolu

□ Ils ont mis sur pied des amicales et fédérations catégorielles, mais le terme de syndicat fait peur et en 1910 la Fédération nationale des professeurs de l'enseignement secondaire public refuse d'adhérer à la Fédération des fonctionnaires, pourtant hostile à la CGT et à la grève.

- 1924 : Synd. nat. des profs de lycées, apolitique, corpo.

- 1928 : adhère à la Féd. générale de l'Enseignement (voir + haut), qui adhère à la CGT. Mais des profs aussi à la CGTU et à la CFTC

- **Au début des années 30, l'administration rejette à plusieurs reprises la nomination au poste de professeur de lycée du jeune licencié d'anglais Guy Mollet, répétiteur dans un lycée, militant SFIO et syndicaliste très actif. En 1936, avec l'arrivée au pouvoir du FP, les rapports d'inspection deviennent + élogieux et G. Mollet est nommé professeur d'anglais.**

- Féd. générale de l'Enseignement devient la FEN 1945, qui refuse la scission de 1947

- dans années 50, SGEN participe beaucoup à la division CFTC : minorité (tendance "Reconstruction", Paul Vignaux)

□ « méritocratie » rép. dès l'entre-deux-guerres, grâce à des profs clairvoyants qui « repèrent » un TB élève, cf. **Jean Guéhenno, fils d'ouvrier cordonnier, qui interrompt ses études à 13 ans, passe le bac en CL, puis le concours de l'ENS toujours ouvrier mais boursier, Paul Guth, fils d'ouvrier-mécanicien, Pierre Goubert, fils d'épiciers...**

□ Mais l'origine sociale de l'ensemble des enseignants des lycées et collèges demeure identique à ce qu'elle était sous la IIIe République : classes moyennes, petite fonction publique, profs, instituteurs

□ rayonnement du Savoir des profs avant 14 et dans l'entre-deux-guerres : prix Nobel, Collège de France, rayonnement international. Le physicien Paul Langevin incarne le modèle du savant célébré par la République : il a échappé à l'épicerie où il aurait dû être commis, il est entré à l'ENS (cacique), reçu à l'agrég' de Physique (1^{er}), thèse, conf. à l'étranger, etc.

□ rayonnement politique dans l'entre-deux-guerres, et tout particulièrement en 1924-1926 :

- La victoire électorale du Cartel des Gauches en 1924 amène une 40ne de professeurs à la CD, en majorité sur des listes radicales

- Édouard Herriot préside le Conseil des Ministres, les mathématiciens Paul Painlevé et **Émile Borel, l'agrégé d'histoire Édouard Daladier, l'agrégé des Lettres Hippolyte Ducos**, détiennent des portefeuilles ministériels

- Cette présence des professeurs aux postes clés du gouvernement du Cartel est perçue **par les contemporains comme une consécration, si bien qu'en 1927 le journaliste Albert Thibaudet intitule un essai politique *La république des professeurs***
- **Pourtant, les profs ne s'engagent pas encore massivement dans les affaires publiques**
- pétitionnements des années 60 et 70 : beaucoup de profs
- beaucoup de profs au PSU, puis au PS
- apogée de la République des professeurs avec les élections législatives de 1981. Et Pierre **Mauroy, fils d'inst. et ancien prof. d'histoire, est nommé 1^{er} Min.**
- rôle dans la Résistance :
 - difficile à apprécier
 - cf. *La Chagrin et la Pitié*
 - **La plupart des profs qui se sont engagés dcs la Résistance quittent l'enseignement à la Libération afin de poursuivre le combat pour une démocratie renouvelée, plus sociale, cf. Georges Bidault qui fonde la MRP, Guy Mollet, SG de la SFIO 1946>>>**
 - en 1941, pour enseigner dans les collèges modernes qui remplacent les EPS, le min. de **l'EN, Jérôme Carcopino, crée un concours de recrutement de profs. En 1950, ce concours, ouvert aux licenciés, prend le nom de CAPES**
 - **très forte augmentation du nombre des diplômés de l'ens. sup. (500 000 étudiants en 1968), des assistants, des recrutements à l'agrégation (300 par an en 1950, près de 2 000 en 1970), au CAPES (600 à près de 6 500)**
 - suppression des IPES en 1978
 - sous la IVe République, profonde transformation des ENS de St Clud et Fontenay : elles deviennent des ENS à part entière (scolarité, débouchés sur l'ens. sup., etc.)
 - fin des années 1970 & début des années 1980 : agrégations très diff.
 - 11 juin 1990. La loi créant les IUFM est adoptée par les députés avant d'être définitivement votée au Sénat, le 26.
 - 6 mai 1992. La scission de la Fédération de l'Éducation nationale (FEN), née en 1947, en crise depuis le 23 mars 1992, est officiellement prononcée.

CONCLUSION

- plan évolutif du Prost, avec coupure en 1880
- longue permanence de la dualité cult. populaire/ cult. de l'élite
- plan pour maîtres d'école-instit. :
 - I. Les maîtres d'école >>> lois jeunes filles
 - II. Les instit. de la Rép. (en faisant un dernier § avec le cas particulier des écoles maternelles)
 - III. Pédagogie (ou en II ?)

CHRONOLOGIE

- 6 mars 1848 : circulaire demandant aux instituteurs de contribuer au succès des candidats républicains
- 3 octobre 1848 : loi sur l'enseignement agricole
- 1848-1849 : première et éphémère École nationale d'administration
- 15 mars 1850 : loi Falloux
- 1852 : la nomination des instituteurs est retirée aux municipalités
- 1861 : Julie Daubié, première femme à obtenir le baccalauréat
- 1863-1869 : Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique
- 1866 : fondation de la Ligue de l'Enseignement ; le recensement fait état de données sur l'instruction
- 1867 : l'histoire-géographie devient obligatoire dans l'enseignement primaire ; premiers "Cours secondaires pour Jeunes Filles"
- 31 juillet 1868 : création de l'École Pratique des Hautes Études
- 12 juillet 1875 : loi sur la liberté de l'enseignement supérieur
- 1877 : G. Bruno (Mme Fouillée), *Le Tour de la France par deux Enfants* ; début de l'enquête du recteur Louis Maggiolo ; création des bourses de licence et agrégation
- 1879-1883 : Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique
- 1879 : loi obligeant tous les départements à avoir deux Écoles normales primaires ; création des "classes enfantines" et du Musée pédagogique
- 27 février et 18 mars 1880 : lois sur l'enseignement supérieur
- 29 mars 1880 : décret de dissolution des congrégations non autorisées
- 13 juillet 1880 : fondation de l'École normale supérieure de Fontenay-aux-Roses
- 21 décembre 1880 : loi Camille Sée
- 1880 : la gymnastique devient obligatoire dans l'enseignement primaire
- 16 juin 1881 : loi sur les titres de capacité du personnel
- 26 juillet 1881 : création de l'École normale supérieure de jeunes filles de Sèvres

2 août 1881 : les "salles d'asile" sont remplacées par des "classes maternelles", intégrées aux écoles primaires

16 juin 1881 & 28 mars 1882 : lois sur la gratuité et l'obligation-laïcité des l'école primaire

1881 : fondation de l'École des Hautes Études commerciales par la Chambre de Commerce de Paris

30 décembre 1882 : création de l'École normale supérieure de Saint-Cloud

1883 : naissance de l'Association générale des Étudiants de Paris ; grande révolte de Louis-le-Grand

1885 : Jean Macé préface un *Manuel de tir à l'usage des écoles primaires*

1886 : institution du diplôme d'Études supérieures et de la liberté pédagogique de l'enseignement privé ; une loi prévoit la disparition du personnel congréganiste ; loi Goblet instituant les Écoles primaires supérieures ; première École nationale professionnelle (Voiron, Isère)

1889 : loi sur les instituteurs

1892 : création des Écoles pratiques du Commerce et de l'Industrie

1895 : premières universités populaires

1901 : achèvement de la nouvelle Sorbonne

2 juillet 1901 : loi sur les associations

1902 : nouveaux programmes pour l'enseignement secondaire

7 juillet 1904 : loi interdisant l'enseignement aux congrégations

1905 : Séparation ; création de la Fédération nationale des syndicats d'instituteurs et d'institutrices

20 septembre 1908 & 14 septembre 1909 : déclarations des évêques sur les "mauvais manuels"

23 août 1912 : dissolution par le gouvernement de Fédération nationale des syndicats d'instituteurs et d'institutrices

1912 : création de l'École normale supérieure de l'Enseignement technique

1917 : retraite de Pauline Kergomard, Inspectrice générale de l'enseignement primaire (écoles maternelles)

25 juillet 1919 : loi Astier sur l'enseignement technique

1919 : les traitements des institutrices sont alignés sur ceux des instituteurs ; fondation du Syndicat national des Instituteurs

25 septembre 1924 : droit syndical aux fonctionnaires

1924 : les jeunes filles sont autorisées à s'inscrire en khâgne

1925 : création de la taxe d'apprentissage

1927 : Albert Thibaudet, *La République des Professeurs* ; les jeunes filles sont autorisées à se présenter au concours de la rue d'Ulm

1928 : fondation de la Fédération générale de l'Enseignement

1930-1933 : établissement progressif de la gratuité de l'enseignement secondaire

4 juin 1936-10 septembre 1939 : Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts

9 août 1936 : obligation scolaire portée à 14 ans

1936-37 : décrets réorganisant l'École normale supérieure de Sèvres, en conséquence les jeunes filles ne sont plus autorisées à se présenter au concours de la rue d'Ulm

1937 : alignement des programmes de l'enseignement primaire et des classes primaires des lycées

1940-1941 : lois scolaires de l'État français (abrogées en 1945)

juin 1947 : le plan Langevin-Wallon est remis au ministre de l'Éducation nationale

1947 : la Fédération de l'Éducation nationale refuse la scission syndicale

22 mai 1948 : décret Poinot-Chapuis

21 & 28 septembre 1951 : lois Marie & Barangé

6 janvier 1959 : obligation scolaire portée à 16 ans

31 décembre 1959 : vote de la loi Debré

3 août 1963 : création des C.E.S.